

VILLE DE



# Nogent-sur-Marne

## Procès Verbal du Conseil Municipal

**LE LUNDI 24 JUIN 2013 A 20 H 00**

L'an deux mille treize, le Lundi vingt-quatre Juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis SCENE WATTEAU sur convocation qui leur a été adressée le 18 Juin 2013 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

**SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :**

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean Jacques PASTERNAK, Jean René FONTAINE, Thérèse-Marie THOMÉ, Jean-Paul DAVID, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Karine RENOUIL, Christophe IPPOLITO, Adjoints au Maire

Bernard RASQUIN, Michèle NATAF, Anne-Marie GASTINE, Catherine MATRUCHOT, Philippe PEREIRA, Alain DEGRASSAT, Marc ARAZI, Michel GILLES, Edith HESLOUIN, Michel DEVYNCK, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR :**

M. DELLMANN Yves ... à ... M. MARTIN Jacques JP.

M. HIRT Stéphane ... à ... Mme RENOUIL Karine

Mme RENOUX Anne ... à ... M. DAVID Jean-Paul

Mme MARTINEAU Pascale ... à ... Mme NATAF Michèle

M. SAJHAU Philippe ... à ... M. PASTERNAK Jean Jacques

Mme DEBAECKER Estelle ... à ... Mme HESLOUIN Edith

**ABSENTS EXCUSES :**

M. NICOLAS Loïck

Mme JOFFET Aline

Mme FONTAINE Martine

M. MASTROJANNI Michel

Mme LAVIN Marie

**ABSENTS NON EXCUSES :**

Mme MONTCHAMP Marie-Anne

M. GEIB William

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme GASTINE Anne-Marie

Ces formalités remplies ;

## SOMMAIRE

13/78 - Exercice 2013 - Décision modificative n°2 - Budget général .....	13
13/79 - Approbation du compte administratif - Exercice 2012 - Budget principal .....	13 et 36
13/80 - Détermination du résultat compte administratif - Exercice 2012 - Budget principal.....	13 et 37
13/81 - Approbation du compte de gestion - Exercice 2012 - Budget général...13	
13/82 - Approbation du compte administratif - Exercice 2012 - Budget annexe des parkings.....	13 et 36
13/83 - Détermination des résultats compte administratif 2012 - Budget annexe des parkings.....	14 et 37
13/84 - Approbation du compte de gestion - Exercice 2012 – Budget annexe des parkings .....	37
13/85 - Convention tripartite entre la commune, le Centre International de Recherche Agronomique pour le développement CIRAD et l'association La Nogentaise.....	36
13/86 - Convention portant sur l'autorisation d'occupation domaniale pour concentrateur TELEO .....	37
13/87 - Approbation de l'intégration de nouveaux signataires dans le contrat de bassin 2010-2015 pour le retour à biodiversité et de la baignade en Marne .....	40
13/88 - Approbation de la modification du POS.....	40
13/89 - Modification du tableau des effectifs .....	51
13/90 - Création d'emplois saisonniers pour la période estivale.....	51
13/91 - Fixation de l'indemnité représentative de logement et du complément communal versé aux instituteurs.....	51
13/92 - Fixation de la rémunération due dans le cadre d'une mission de stage au sein du service urbanisme.....	52
13/93 - Lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'établissement multi accueil de jeunes enfants le Moulin de Beauté .....	52

13/94 - Avenant n°2012-01 à la convention de financement concernant l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE et les ALSH entre la Ville de Nogent et la CAF du Val-de-Marne, au titre du renforcement de personnel à la Farandole .....	55
13/95 - Avenant n°2012-01 à la convention de financement pour la formation du personnel auprès des enfants en situation de handicap dans les EAJE et les ALSH entre la Ville de Nogent et la CAF du Val-de-Marne .....	56
13/96 - Commission de suivi pour la délégation de service public des établissements d'accueil du jeune enfant .....	56
13/97 - Approbation du règlement de la photothèque .....	57
13/98 - Approbation d'une convention à passer à titre gratuit et relative au partenariat entre la commune et l'ENCOU dans le cadre des activités sportives organisées par le Pôle jeunesse .....	61
13/99 - Remplacement de deux membres du conseil d'administration de la régie personnalisée Scène Watteau Pavillon Baltard .....	62
13/100 - Composition du comité consultatif développement durable et écocitoyenneté .....	64
13/101 - Détermination du nombre de conseillers communautaires au sein de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne .....	67
13/102 - Convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et la Préfecture du Val-de-Marne .....	73
13/103 - Présentation du rapport d'activité du syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne Infocom 94, au titre de l'exercice 2012 .....	73
13/104 - Approbation du rapport annuel du délégataire pour la gestion et l'exploitation du centre nautique .....	75
13/105 - Approbation du rapport annuel du délégataire pour la gestion et l'exploitation du Port .....	77
13/106 - Convention de répartition des frais engagés pour l'action contentieuse contre le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes .....	79
13/107 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales .....	80

## Mairie de Nogent sur le Marne

### Conseil municipal

Réunion du 24 juin 2013

-----

*(La séance est ouverte à 20h10, sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)*

**M. le Maire.**- La séance est ouverte.

*(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)*

**M. le Maire.**- La caméra me gêne. Je l'ai dans les yeux. Merci.

Je vais proposer à Mme GASTINE le secrétariat de séance, si elle en est d'accord.

Et c'est M. PASTERNAK qui ne voit plus rien ! Elle ne doit pas éclairer aussi loin que cela, a priori.

Nous allons avoir quelques communications en entrée. Ce sont des communications assez importantes parce qu'elles reflètent l'activité de notre collectivité hors les rapports. Mme HESLOUIN m'a demandé de présenter le bilan provisoire bien sûr, en cours d'étape, de Visemploi. Je vous passe la parole tout de suite.

**Mme HESLOUIN.**- Merci Monsieur le Maire. Vous avez dû trouver, chers collègues, sur vos bureaux respectifs un flyer de Visemploi 94. On en avait parlé en début d'année. C'est en fait une émanation de l'ANDE, qui s'appelait à l'époque Association Nogentaise de développement économique. Et Visemploi est venu se greffer sur cette association. Je voulais dresser un bilan après 10 mois d'action et vous présenter quelques chiffres qui sont plutôt positifs. L'association a démarré en septembre. Nous avons à ce jour 26 bénévoles accueillants parrains et marraines, 26 mises en parrainages, dont 11 ont une sortie positive, c'est-à-dire, des gens en CDD, CDI, formation et même création d'entreprise. Nous avons 13 personnes en cours d'accompagnement et 2 abandons. Au total, 47 personnes ont été accueillies et suivies dans la durée c'est-à-dire depuis 10 mois. Pour votre information, je vous rappelle que nous recevons des personnes de tous niveaux, de tous âges mais inscrites au Pôle Emploi. Si vous connaissez dans votre entourage des

personnes susceptibles d'être intéressées et qui sont à la recherche d'un emploi, n'hésitez pas à communiquer nos coordonnées et nos permanences. Nous avons une salle qui a été mise à disposition par la Ville au 4 rue Maréchal Vaillant et nous recevons le mardi après-midi de 14 à 17 heures, ainsi que le mercredi. Nous serons présents au Village des associations.

**M. le Maire.-** Au Carrefour de l'emploi.

Mme HESLOUIN. -Nous essayons d'obtenir une place au Carrefour de l'emploi.

**M. le Maire.-** Il faut que l'on en parle. On va vous trouver une place.

**Mme HESLOUIN.-** On était en instance d'obtenir l'autorisation mais, pour l'instant, on ne l'a pas. Merci.

**M. le Maire.-** Merci Madame HESLOUIN. A la limite, c'est une très belle reconversion de l'ANDE, une réactualisation de l'ANDE.

**Mme HESLOUIN.-** Absolument.

**M. le Maire.-** Deuxième communication, Madame MUNZER.

**Mme MÜNZER.-** Bonsoir. C'est une communication sur les événements culturels qui ont eu lieu ces dernières semaines.

*(Projection)*

Comme tous les ans, au printemps-été, je sais que la météo n'a pas été forcément au rendez-vous et ne nous a pas suivi pour nos événements, mais certains événements ont quand même eu lieu et se sont très bien déroulés. Cela a commencé avec le Festival de l'Oh ! les 25 et 26 mai. On a une présentation avec des photos. On va passer sur tous les événements. Enormément de monde pour le Festival de l'Oh !, un parcours intéressant puisque, je le rappelle, c'est un événement départemental qui unit de nombreuses villes du département et donc il y a un trajet autour de la Marne, avec des artistes qui sont venus nous rendre visite, qui ont joué sur le Port et sur la Marne, beaucoup de monde. Les médiévales les 8 et 9 juin derniers, gros succès cette année, une fréquentation encore plus importante que l'an passé, des activités

similaires, mais on sent qu'il y a une dynamique qui a vraiment pris sur les médiévales, très familles, toutes générations, du vrai inter générationnel pour cet événement. La braderie des commerçants, c'est un petit stop dans la politique culturelle. Je vais passer la parole à Mme MATRUCHOT tout à l'heure. On va passer à la fête de la musique peut-être. Cette soirée, on l'a voulue assez mixte. Je ne sais pas parmi vous qui était présent ou pas. Cela a commencé avec une fanfare déambulatoire du Conservatoire municipal de Nogent. Elle est partie du Conservatoire et a descendu Nogent jusqu'en bas, jusqu'à l'amphithéâtre sur les bords de Marne, au Port. Après, un programme hétéroclite avec notre tremplin jeunes. On avait fait appel aux groupes de jeunes qui se sont présentés et que l'on a réussi à programmer. Et puis, la soirée s'est finie avec un groupe professionnel qui a eu énormément de succès, plus de 2.000 personnes à un instant T. Sur la soirée, je ne suis pas capable de vous donner le chiffre des gens qui sont passés et repartis. En tout cas, il y a eu vraiment beaucoup de monde. Pour ma part, j'ai de très bons retours de ce groupe. Une formation similaire a joué du Stevie Wonder, du Georges Benson. C'était vraiment très chouette. Cette formation sera un peu différente, mais le leader de ce groupe sera le même pour une partie de notre bal du 13 juillet.

On passe à la braderie des commerçants.

**Mme MATRUCHOT.**- Alors, cette année la braderie des commerçants s'est très bien passée. Nous avons eu un temps splendide, un week end vraiment de très forte affluence. Pour la première fois, l'association des commerçants avait pris un prestataire extérieur qui a pris en charge toute l'organisation de cette manifestation. Il s'agit des braderies d'Ile-de-France. C'était la première année où ils investissaient la ville. Outre les 53 commerçants nogentais qui ont exposé, il y avait 75 extérieurs le samedi et 94 le dimanche. Cette année, il y a eu quelques petites animations complémentaires : un clown qui a ravi beaucoup d'enfants, des ateliers créatifs, des ateliers de poterie, de miroir, un jazz band envoyé par la MJC et un animateur commercial qui faisait la promotion des enseignes. Tout s'est bien passé. C'est vrai qu'il y avait longtemps que l'on n'avait pas vu autant de monde dans ce type de manifestation. Nous sommes assez contents de ce résultat et je pense que le prestataire a très bien réalisé la mission qui lui était confiée.

**M. le Maire.**- Merci. Nous attendons de la part de l'UCN un bilan qui nous sera sûrement transmis.

**Mme MATRUCHOT.**- Tout à fait. Je peux déjà vous dire qu'en ce qui concerne les dépenses UCN, uniquement pour cette manifestation, qu'il y en a eu pour 8.188,15 euros comprenant les calicots chez Alphanet, les affiches, l'animateur commercial, l'intermittent du spectacle, l'estimation des droits de voirie, le gardiennage des vacataires, etc.

**M. le Maire.**- On le verra dans le bilan qui sera transmis.

**Mme MATRUCHOT.**- Tout à fait, j'ai tout le fichier, le listing.

**M. le Maire.**- Très bien.

**Mme MÜNZER.**- Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'ai oublié de vous parler de la manifestation qui a été annulée, à savoir le cinéma en plein air, une opération conjointe de la Ville de Nogent et de la Maison des artistes. Elle a été annulée pour cause de mauvais temps, évidemment. Cela devait être le 22 juin. On essaie de la reprogrammer pour la rentrée. On essaie de trouver une date. On est en train de se positionner sur la veille de la Fête des jardins, c'est-à-dire, le 20 ou 21 septembre. En effet, le bulletin municipal sortant les 5 et 6 septembre, au départ on avait pensé le faire le 7 septembre, mais c'est beaucoup trop proche. J'ai eu énormément de demandes, y compris par SMS, par mail, de gens qui aiment beaucoup cet événement et qui y sont bien habitués. On essaie de le reprogrammer pour septembre.

**M. ARAZI.**- Je voulais faire une remarque, mettre un petit bémol à la présentation dithyrambique que nous a fait Mme MATRUCHOT, sur la braderie.

**M. le Maire.**- C'est votre appréciation.

**M. ARAZI.**- Oui mais...

**M. le Maire.**- C'est une communication.

**M. ARAZI.**- Je veux redire deux choses. La première, c'est que beaucoup de commerçants se sont plaints de l'organisation et je pense que cela n'a pas manqué de revenir à vous, y compris sur un certain nombre d'emplacements où des tensions étaient très fortes. C'est un premier point. Deuxième point, si l'on prend cela de la part des

Nogentais, un certain nombre de Nogentais ne se sont pas du tout retrouvés dans les propositions de stand qui leur ont été faites. J'espère que ces deux éléments seront pris en compte pour encore améliorer ce moment de la vie nogentaise.

**M. le Maire.**- Si les Nogentais en question nous le disent, nous tiendrons compte de leurs remarques.

La communication suivante, c'est M. RASQUIN.

**M. RASQUIN.**- Communication concernant le twirling bâton. Dans le cadre des résultats sportifs des clubs nogentais, j'ai le plaisir de vous annoncer que le twirling bâton de Nogent-Le Perreux a décroché deux titres de champion de France senior en soliste et par équipe. En outre, le club est vice champion de France en duo minime, junior et senior. Enfin, le club s'est octroyé le combiné qui récompense les meilleurs résultats de toute la finale qui a eu lieu le 16 juin à Villeurbanne. J'adresse toutes nos félicitations pour l'ensemble de ces résultats remarquables à ce dynamique club nogentais.

Communication concernant les meetings d'athlétisme de Nogent. Le meeting du Val-de-Marne et de l'UAI Nogent s'est déroulé le dimanche 16 juin après-midi dans d'excellentes conditions. Avec plus de 400 participants, ce qui est un record sur les dix dernières années, 117 performances de niveau national, dont 7 performances de niveau national 1, ont été réalisées. Sur 400 mètres, six athlètes sont passés sous les 47 secondes. Sur les tablettes des meilleures performances de la saison, quatre des six meilleurs temps sur 400 mètres ont été réalisés à Nogent. Ce meeting qui a obtenu la plus forte densité de performances des meetings régionaux, a donc atteint le niveau national. Il a été complété par le meeting de l'UAI Nogent en soirée le 20 juin, qui a réuni plus de 230 participants sur des épreuves complémentaires comme le 100 et le 110 mètres haie, avec d'excellents résultats dont 46 performances de niveau national. La piste rénovée en 2010 confirme donc son excellente qualité et son attrait pour les athlètes désireux de réaliser les qualifications nécessaires aux épreuves nationales et internationales de l'été. De l'avis des spécialistes dirigeants de la Fédération Française d'Athlétisme, ces deux meetings sont très bien organisés grâce à 40 bénévoles et jury pour chacun, en collaboration étroite avec le service des sports, sur l'un des plus beaux et sûrement le plus convivial de tous les stades de l'Ile-de-France, ce dont nous nous félicitons.

**M. le Maire.**- Merci.

Un événement ou des informations qui sont un peu moins sympathiques.

**M. PASTERNAK.**- Je voulais vous faire une petite communication concernant les dégâts occasionnés lors des intempéries du 19 juin. Sont concernés les sites de Chanzy, gymnase et école Gallieni, école primaire Val de Beauté, maternelle Léonard de Vinci, crèche Arc en Ciel, MJC, Pôle jeunesse, Maison sociale, Pavillon Trudelle, poste rue Hoche, parking du Port, parking Marie Curie, CTM parking, CTM : atelier menuiserie, atelier serrurerie, atelier peinture, atelier garage, logement de la gardienne et toilettes.

**M. le Maire.**- Et la Poste du centre-ville.

**M. PASTERNAK.**- Et la poste du centre ville en plus. Tout a été évacué et nettoyé bien sûr le plus rapidement possible. Concernant l'école maternelle Léonard de Vinci, il y aura des travaux concernant la modification des écoulements de pluie. Ces travaux se feront le mercredi 26 juin.

**M. ARAZI.**- Merci de ces informations que l'on n'avait pas eues directement. Savez-vous nous dire aussi si beaucoup de Nogentais ont été touchés à titre privé sur leur maison, leur habitation ? A-t-on des retours sur ce point ?

**M. le Maire.**- Les pompiers ne nous ont pas indiqué d'interventions importantes sur la ville qui pouvait être justifiée par des accidents de personne. Il y a sûrement eu des dégâts, mais ils n'ont pas été signalés à la fois à la Ville, à police municipale et aux pompiers. Globalement, personne n'a été blessé.

Il y a deux dernières communications rapides : M. EYCHENNE, sur le plan sécurité et Mme THOME, sur le décès de l'une de nos centenaires.

**M. EYCHENNE.**- Mes chers collègues, une communication suite au Conseil local de la sécurité et de la prévention de la délinquance qui s'est réuni le 13 juin dernier en mairie, pour vous faire un point sur la sécurité à Nogent. Tout d'abord, vous rappeler les effectifs de la police municipale de Nogent, qui s'élèvent à 50 personnes, réparties à parts égales entre agents de police municipale et en agents de sécurité

de voie publique. Les agents de police municipale effectuent un travail quotidien de jour, mais également de nuit, puisque certains travaillent avec des horaires décalés, afin de couvrir une plus grande plage horaire sur le territoire de Nogent. Egalement, avec une permanence téléphonique assurée 24 heures sur 24. Et puis, les agents de sécurité de voie publique assurent, entre autres, le contrôle du stationnement payant, ainsi que la sécurité au niveau des points école et la sécurité des plus jeunes. Tout cela se fait en 2013 comme vous l'avez voté, avec une maîtrise des dépenses au niveau du budget du personnel, des salaires et également une baisse demandée au niveau des effectifs de moins 10 % au niveau des heures supplémentaires. Le tableau de bord mis en place avec le responsable de la police municipale, nous indique que nous sommes bien dans les objectifs que nous nous étions fixés sur 2013. Tout cela également pour vous dire que, malgré le maintien de nos dépenses, nous obtenons quand même de très bons résultats qui ont été soulignés par le commissaire de police de Nogent, M. BONGRAIN. En effet, si vous avez lu les comptes-rendus qui nous sont adressés mensuellement, nous avons une tendance à aller vers une baisse de la délinquance. Et nous enregistrons sur le mois de mai 2013, une baisse de 20 % de la délinquance enregistrée sur le territoire de Nogent, qui touche à la fois la violence, les cambriolages, également les stupéfiants. Tout cela est également à mettre en avant dans le sens où nos résultats sont largement meilleurs que ceux des communes qui nous entourent. Bien entendu, il faut continuer à assurer, à être vigilant, ne pas baisser la garde avec les agents de la police municipale. Néanmoins, le travail effectué depuis plusieurs mois maintenant, porte ses fruits et nous pouvons nous en féliciter. Nous pouvons remercier également les agents de la police municipale de Nogent et les bonnes relations qui sont entretenues entre la police municipale de Nogent et la police nationale puisque ce travail se fait en totale coordination entre ces deux services de la police.

J'ajouterai un point important. Tout cela est rendu possible par notre système de vidéo protection qui a été mis en place et qui est salué par l'ensemble des Nogentais. Ils nous en demandent toujours beaucoup plus. Et les 13 caméras prévues au budget 2013, sur le plan de développement, seront bien mises en place cette année. Nous attendons les propositions de l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui devraient se faire durant le deuxième semestre 2013, avant de présenter le dossier en préfecture et également aux membres du comité d'éthique, comme cela est prévu dans son règlement. Tout cela pour vous dire, mes chers collègues, que la sécurité des biens et des personnes, des Nogentais, fait

partie de nos objectifs et de nos priorités, tout cela en maîtrisant les dépenses afin d'obtenir les meilleurs résultats et de meilleurs résultats pour assurer la tranquillité et une meilleure qualité de vie aux Nogentaises et aux Nogentais.

**M. ARAZI.**- Je voudrais faire une remarque parce que j'ai été très surpris. J'ai évoqué, auprès et du commandant de police nationale et auprès de notre chef de la police municipale, une agression extrêmement grave qui s'est produite à 50 mètres à peine de la mairie, d'une violence telle que la personne s'est retrouvée avec une mâchoire fracturée, un bras cassé. Quand j'ai évoqué cette situation, qu'elle n'a pas été ma surprise de voir que, ni le commandant de police, ni même le chef de la police municipale, n'était informé de cette situation. Il a fallu que ce soit moi qui envoie un texto pour donner les coordonnées de la personne. J'entends bien que tout va bien dans le meilleur des mondes puisque, depuis le début de cette séance du Conseil municipal, je crois que tout le monde a bien compris que c'était le sens de ce que l'on essaie de présenter face caméra. Mais je voudrais quand même savoir et essayer de comprendre comment on a pu passer à côté d'une agression de cet ordre. Et éventuellement, parce que là on a des Nogentais particulièrement traumatisés, je voudrais comprendre la réaction qui sera faite pour que ces Nogentais à juste titre soient rassurés sur leur envie de rester à Nogent, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas.

**M. EYCHENNE.**- Monsieur ARAZI, je ne vais pas faire un étalage du fait que vous rappelez. Il y a également la vie privée des personnes, des Nogentaises et des Nogentais. Néanmoins, pour qu'il puisse y avoir une information auprès du commissaire et au niveau du responsable de la police municipale, il faut un dépôt de plainte. L'instruction suit et les informations sont remontées. Ce que vous caractérisez de plaies graves, était quelque chose de grave bien entendu, mais moindre que ce que vous exprimez ce soir, puisque c'était une plaie saignante au crâne. Certes, c'est quelque chose de grave mais pas aussi grave qu'une mâchoire déformée comme vous l'avez dit. Et puis, c'est un différend qui a opposé deux Nogentais. C'était donc deux Nogentais entre eux qui, apparemment, ont eu un petit différend.

**M. ARAZI.**- Les Nogentais apprécieront. Honnêtement, votre présentation sera appréciée.

**M. EYCHENNE.**- Ne déformez pas, Monsieur ARAZI. Je dis simplement...

**M. le Maire.-** Vous avez fait votre remarque. Nous l'avons notée.

**M. EYCHENNE.-** Et nous en avons été informés également.

**M. le Maire.-** Nous en avons été informés, bien sûr. Nous intervenons lorsque c'est nécessaire. D'autant que cette affaire a finalement été traitée par le SAMU.

**M. EYCHENNE.-** Tout à fait. Et puis, les personnes ont comparue au tribunal de grande instance de Créteil.

**M. le Maire.-** Peut-être sont-elles réconciliées depuis.

**M. EYCHENNE.-** Tout à fait.

**M. le Maire.-** En tout cas, si vous avez cette capacité à avoir des informations, je vous demande gentiment de vous rapprocher de la police municipale, voire même d'être embauché en tant que vacataire pour nous aider dans nos missions.

**Mme THOME.-** Bonsoir. Je vais vous lire la biographie de Mme Jeanne REINE, née FAUCHON, à Nogent le 1<sup>er</sup> septembre 1913, Ville dans laquelle elle a passé toute sa vie. Fille d'Auguste FAUCHON, mort prématurément de la grippe espagnole en 1918, et de Louise FAUCHON, successivement couturière rue Desjardins, actuellement rue des héros Nogentais, puis vendeuse de revues à la gare du Pont de Mulhouse, Jeanne REINE fait ses études de sténodactylo. Elle exerce cette fonction pour la commune de Nogent pendant plus de 30 ans, de 1945 à 1976. Elle s'est mariée à Nogent le 5 juin 1948. Au début de l'année 2013, Jeanne REINE souhaite donner aux archives de Nogent ses papiers familiaux, reflet de la vie religieuse et de la vie quotidienne de Nogent de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle à l'entre deux guerre. Elle décède très peu de temps après la remise de ses archives à la Ville et quelques mois avant ses 100 ans. Elle aurait eu 100 ans le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**M. le Maire.-** Nous souhaitons parler de Mme REINE dans la mesure où elle a fait un don aux archives municipales de l'ensemble de ses archives personnelles qui sont très intéressantes aux dires de notre responsable des archives. En tout cas, nous tenons à la remercier et à parler d'elle dans une séance importante comme celle du Conseil municipal.

Nous allons donc commencer notre séance. Nous avons une série de rapports puisque, ce soir, nous passons le compte administratif. Auparavant, les procès-verbaux du 27 février 2013, du 25 mars 2013 et du 22 avril 2013 vous ont été remis. Y a-t-il des questions sur ces procès-verbaux ?

**M. ARAZI.**- J'ai une simple remarque de forme mais je me suis rendu compte, comme quoi je suis vigilant puisque je demande qu'ils soient mis en ligne depuis longtemps, que toutes les premières pages des procès-verbaux de tous les Conseils municipaux qui sont en ligne, ne sont pas présentes. Quand nous recevons les Conseils municipaux, nous avons cette première page. On est bien d'accord. Or, cette première page n'est pas annexée au compte rendu du Conseil. Cela rend quand même la lecture moins probante parce que, dans cette première page, nous avons...

**M. le Maire.**- On ne sait pas si vous étiez présent ou pas au Conseil municipal. C'est la première page qui dit quoi ? Qui dit simplement...

**M. ARAZI.**- C'est exactement ce que j'allais dire. On y voit les personnes présentes, pas présentes. Et les pouvoirs.

**M. le Maire.**- Cela pourrait gêner les personnes qui ne sont même jamais présentes.

**M. ARAZI.**- Il me semble normal que cette page qui figure bien au document annexé, soit présente...

**M. le Maire.**- Vous avez raison, je vais demander au service communication de les rajouter. Vous avez totalement raison.

**M. ARAZI.**- Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres remarques sur les comptes rendus.

**M. le Maire.**- Il n'y a donc pas d'autres remarques que celle de M. ARAZI.

**13/78 - Exercice 2013 - Décision modificative n°2 -  
Budget général**

*(Mme RENOUIL présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

*(Il est procédé au vote)*

*Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Merci.

**13/79 - Approbation du compte administratif -  
Exercice 2012 - Budget principal**

**13/80 - Détermination du résultat compte  
administratif - Exercice 2012 - Budget principal**

**13/81 - Approbation du compte de gestion -  
Exercice 2012 - Budget général**

**13/82 - Approbation du compte administratif -  
Exercice 2012 - Budget annexe des parkings**

**M. le Maire.**- Concernant le compte administratif, vous savez que le Maire ne peut pas présider cette partie de séance. Je passe donc la présidence à M. PASTERNAK tout en restant pendant le débat. Je sortirai au moment du vote.

*(Mme RENOUIL présente les délibérations)*

**M. le Maire.**- Il faut que je dise deux mots. Vous avez compris, dans la présentation de Mme RENOUIL, que le compte de gestion est le bilan de la gestion de la Ville en 2012. C'est très clair. Il permet d'apprécier le niveau de consommation des crédits, comme cela vient d'être dit, qui sont inscrits au budget prévisionnel de l'année et le niveau de réalisation en matière de recettes. La maîtrise des coûts, malgré les nouvelles charges absorbées par la collectivité et la baisse des dotations de l'Etat, a permis cependant de dégager des marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et maintenir la qualité des services proposés à la population. Double objectif qui a toujours été le nôtre et qui a jusqu'à ce jour été respecté. Comme pour

les exercices précédents, le compte administratif de l'exercice 2012 présente un résultat global d'exécution positive, cela vient de vous être dit, qui vient se rajouter au résultat des années précédentes. Et ce résultat est, pour partie, affecté en section d'investissement du budget 2013. En matière d'équipement, la Ville grâce à son autofinancement et au cofinancement obtenu, a financé à hauteur de 88,73 % les 8,9 millions d'euros d'investissement réalisés et a souscrit un emprunt de 1 million d'euros, contrairement à ce que vous pouvez lire dans d'autres gazettes. Pour le fonctionnement courant de l'exercice, 39,4 millions d'euros de charges ont été consacrés au règlement des fluides, contrats de maintenance, loyers, impôts, charges de personnel, charges financières, subventions, amortissements, virements à la section d'investissement. Et 42,5 millions d'euros de recettes proviennent du produit des impôts, des services, des dotations et participations, des produits financiers et produits exceptionnels. La maîtrise des postes de charge a été et reste l'un des objectifs prioritaires de la municipalité, objectif qui est réaffirmé à chaque débat d'orientations budgétaires. Cette ardente obligation est atteinte, puisque la Ville de Nogent a consommé 94,90 % des crédits inscrits au titre de l'exercice 2012 et a réalisé 106,48 % de ses recettes estimées. Ces résultats sont le fruit d'un travail exemplaire des cadres municipaux, des agents dans tous les services de notre collectivité. Les élus dans le cadre de leur délégation ont partagé les contraintes et les orientations avec les chefs de service, d'où une bonne performance collective qui fait de l'ensemble des services de la Ville un réel service public nogentais.

Mme RENOUIL et M. PEREIRA sont à l'animation, au pilotage d'un groupe de travail qui réfléchit, qui a commencé à réfléchir sur les efforts qu'il faudra développer dans une démarche pluriannuelle de valorisation et d'optimisation de notre gestion. Ce projet va associer plus de 180 agents et a déjà commencé. Je laisse maintenant Mme RENOUIL poursuivre sa présentation et je sortirai pour l'approbation des deux comptes administratifs, celui du budget général et celui des parkings.

### **13/83 - Détermination des résultats compte administratif 2012 - Budget annexe des parkings**

*(Mme RENOUIL présente la délibération)*

**M. PASTERNAK.**- Y a-t-il des questions à poser ?

**M. ARAZI.**- Décidément, M. le Maire essaie de rendre la mariée plus belle qu'elle n'est et je lui donne acte de ses efforts à répétition. Mais même bien présentée, il n'en demeure pas moins que la situation financière de la Ville se dégrade. Un peu moins que les premiers chiffres inquiétants qui montraient que notre épargne nette passait, les chiffres estimés 2012 que vous nous aviez donnés, étaient à 1.786.374 euros, ils sont montées à 2.784.393 euros contre, je le rappelle, 3.783.191 euros en 2011, soit une baisse de 1 million d'euros. Par ailleurs...

**Mme RENOUIL.**- C'est 2009 et 2010, s'il vous plaît Monsieur ARAZI. 2011 ayant été une année exceptionnelle, pourriez-vous donner les chiffres de 2009 et 2010 ?

**M. ARAZI.**- Je vous les donnerai dans la réponse que vous...

**M. le Maire.**- On les connaît, mais on aimerait les entendre de votre bouche.

**M. ARAZI.**- Il n'y a pas de souci, vous nous les donnerez par ailleurs.

**M. le Maire.**- Non, c'est vous qui nous les donnerez. C'est une litanie...

**M. ARAZI.**- On va reprendre le débat sur l'épargne nette...

**M. le Maire.**- Non, ce n'est pas un débat. Ce sont des affirmations.

**M. ARAZI.**- ... et sa dégradation. C'est une tendance. Et cette tendance n'est pas bonne et elle montre une dégradation des comptes de la Ville.

**M. le Maire.**- Non Monsieur.

**M. ARAZI.**- Et les chiffres de 2009 et 2010 n'ont rien à y voir, parce que c'est cette tendance que l'épargne nette...

**M. le Maire.**- Non Monsieur. Ce n'est pas une tendance. Mme RENOUIL vient de dire quelque chose d'important. Je pense que si vous avez une quelconque formation scientifique, une

tendance sur deux ans, ce n'est pas une tendance. Il faut prendre un temps un peu plus élargi. D'autant que vous le connaissez et vous ne voulez pas donner le chiffre qui est sur votre document.

**M. ARAZI.**- Non, je n'ai aucun problème à donner les chiffres.

**M. le Maire.**- Ah bon ? Alors, allez-y, donnez-les.

**M. ARAZI.**- C'est à vous de les donner. Vous les avez. Donnez-les.

**M. le Maire.**- Vous faites une analyse d'expert. Donnez-nous tous les chiffres.

**M. ARAZI.**- Je voudrais terminer mon propos.

**M. le Maire.**- Alors terminez vite car, si vous ne donnez pas tous les chiffres, cela ne veut rien dire.

**M. ARAZI.**- Je voudrais juste rappeler que, dans toute démarche républicaine, que ce soit à l'Assemblée ou au Sénat, il est important que vous laissiez les personnes s'exprimer de bout en bout.

**M. le Maire.**- Combien d'heures nous vous avons laissé dire ce genre de sornettes ?

**M. ARAZI.**- Vous le faites le travail habituel qui est d'essayer mon...

**M. le Maire.**- Je ne coupe jamais les gens. Je vous interromps.

**M. ARAZI.**- A l'Assemblée nationale, au Sénat, vous n'auriez pas la même chose.

**M. PASTERNAK.**- Monsieur ARAZI, continuez votre propos s'il vous plaît.

**M. ARAZI.**- Par ailleurs...

**M. le Maire.**- On en était à l'épargne nette.

**M. ARAZI.**- ... je me posais la question d'un pilotage à vue dans l'exécution des dépenses de fonctionnement qui passent d'un taux de réalisation de 95,66 % en 2011, à 85,90 % en 2012. Ce qui

correspond à un écart de plus de 1,5 million d'euros, avec pour conséquence d'améliorer le résultat du compte administratif. En revanche, je ne me pose aucune question quant à votre tentative de présenter au mieux les résultats de votre mandature en termes financiers et j'en souris même tant certains graphiques, les gens ne les ont pas, mais je vais citer les pages 38 et 39 du document présenté aux conseillers municipaux, sont astucieux dans l'art du camouflage. J'engage ceux qui s'intéressent à ce sujet, à consulter les graphiques disponibles sur Internet et sur mon blog, et à comparer, j'ai amené le document ici, si vous voulez le voir, et ils y verront la confirmation...

**M. le Maire.**- Vous êtes au courant que nous les connaissons quand même et que nous les avons mis sur le site de la Ville, nous les avons publiés dans un document qui a été distribué à 17.000 exemplaires. Vous pensez bien que l'on veut les cacher, ces documents, c'est clair ! Ils sont diffusés partout et vous les recopiez sur votre blog. Et vous nous dites que ce sont des manipulations. Alors, expliquez-nous.

**M. ARAZI.**- Et ils y verront la confirmation de la dérive en termes de prélèvement d'impôt de notre Maire depuis son élection en 2001. Comme quoi, on ne peut pas indéfiniment cacher la vérité aux Nogentais. Même, et je vous en donne acte, à coup de brochure somptuaire, ils finiront par découvrir le pot aux roses, à savoir que nous avons payé plusieurs dizaines de millions d'euros d'impôt de plus que nos voisins perreuxiens ou briards, et ce en dépenses de fonctionnement et non pour couvrir d'éventuels contentieux comme vous l'avez prétendu à corps et à cris.

**M. le Maire.**- Vous parlez de quelle courbe ? Franchement, je vois la courbe plate.

**M. ARAZI.**- Je peux vous la transmettre.

**M. le Maire.**- Non, on les a.

**M. ARAZI.**- C'est une courbe qui est sortie et qui est disponible. Monsieur l'appariteur, si vous voulez donner à M. le Maire.

**M. le Maire.**- De quelle page vous nous avez parlé ?

**M. ARAZI.**- Je parle de la vôtre, 38 et 39. C'est celle qui est présente sur mon blog celle-ci.

**M. le Maire.**- Ah oui ! J'ai une tendance à vous faire confiance dans le profil de la courbe.

**M. ARAZI.**- Sauf que ces éléments sortent directement des éléments des finances. Si vous voulez, vous les regarderez et vous ferez votre avis.

**M. le Maire.**- Vous habitez Nogent et vous êtes au Conseil municipal de Nogent. Vous me donnez la courbe du Perreux, de Bry, de Neuilly Plaisance. Ils font ce qu'ils veulent là-bas. Ils n'ont pas les mêmes conditions de fonctionnement, ils n'ont pas la même population.

**M. ARAZI.**- C'est vrai, vous avez noté qu'ils sont mieux administrés et mieux gérés. Absolument, vous l'avez vu d'un coup d'œil. Cela ne vous a pas échappé.

**M. le Maire.**- Un jour, en aparté, je vous expliquerai.

**M. ARAZI.**- D'ailleurs, cela n'a pas échappé aux Nogentais. Une fois que vous n'aurez plus la possibilité de faire ces dépenses somptuaires à caractère préélectoral...

**M. le Maire.**- Qu'est-ce que vous appelez des dépenses somptuaires ?

**M. ARAZI.**- Les éléments que vous remettez quasiment toutes les semaines ou tous les dix jours dans les boîtes aux lettres des Nogentais et qui, je pense, pourraient servir certainement à d'autres utilisés que d'essayer de convaincre absolument les gens de ce qu'ils ne croient plus.

**M. le Maire.**- Vous vous trompez. Ce sont vos tracts qui sont dans les boîtes aux lettres toutes les semaines. Ce ne sont pas les tracts de la Ville.

**M. ARAZI.**- Excusez-moi, je suis désolé mais non, nous n'avons pas les mêmes moyens. J'en suis d'ailleurs bien désolé.

Je fini mon intervention qui est, comme vous l'avez compris, un peu en vrac. Plus grave...

*(Rires)*

En délaissant l'investissement, indispensable aux familles, je l'ai répété ici de nombreuses fois, sur les écoles, sur les

crèches, au moment où vous ouvrez les vannes à la promotion immobilière. D'ailleurs, on en parlera tout à l'heure, mais on notera qu'aucune place de crèche n'aura été créée dans ce mandat. J'ai vu que l'ouverture avait été retardée et programmée au 1<sup>er</sup> septembre 2014. C'est dans les documents que vous nous avez remis.

**M. le Maire.**- 2014 ? Ah bon, c'est nouveau !

**M. ARAZI.**- Non, ce n'est pas nouveau. Ne faites pas, Monsieur le Maire, l'étonné. Il se trouve que tous ces documents sont des documents que vous nous transmettez. Cela veut bien dire ce que cela veut dire. Aucune place de crèche n'aura été créée en six ans, alors que tout le monde avait constaté qu'il y avait un besoin urgent, au moment de l'élection municipale de 2008. Vous comprendrez aisément, pour toutes ces raisons et d'autres que je vous ai faites lors de la préparation du budget 2013, que je ne cautionne aucunement cette présentation. Et lors de mon vote, je m'abstiendrai. Je précise que je vais m'abstenir sur le vote vous concernant. En revanche, je voterai la gestion de la trésorerie qui, elle, n'est pas concernée. Enfin, je souhaite vous demandez...

**M. le Maire.**- Monsieur ARAZI, c'est la même.

**M. ARAZI.**- Heureusement que c'est la même parce que les deux, l'une a un caractère politique, et c'est ce que je combats et je ne le voterai pas. En revanche, les chiffres de la trésorerie principale, elle ne fait que constater et je lui en donne acte. Je le vote donc. Ensuite...

**M. le Maire.**- C'est superbe. C'est la première fois que j'entends ce genre de choses. Mais allons-y pour une soirée intéressante ! On va passer une soirée intéressante.

**M. ARAZI.**- N'en doutons pas. Je suis là pour dire tout ce que j'ai à vous dire. Je pense qu'un certain nombre de Nogentais se retrouvent dans ce que je dis.

**M. le Maire.**- J'en suis certain que certains Nogentais...

**M. ARAZI.**- Je souhaite vous demander, c'est un point qui a été évoqué jusqu'à présent et je pense que même si cela ne concerne que peu de gens qui vont aller le voir, il serait bien que le compte administratif soit mis en ligne sur le site de la Ville.

**M. le Maire.**- On n'a pas attendu après vous pour le mettre en ligne. Tous les comptes administratifs sont en ligne.

**M. ARAZI.**- Nous apprécierions qu'ils le soient. En l'occurrence, s'ils ne l'étaient pas, nous le mettrions.

**M. le Maire.**- Vous ne vous attendiez pas, quand même, qu'on le mette avant qu'il ne soit voté ? Ce n'était pas logique.

Le compte de gestion, vous savez, si nous ne gérons pas correctement les finances publiques, le trésorier nous le rappellerait très rapidement. Si vous votez le compte de gestion, vous votez le compte administratif. Je vous remercie de voter le compte administratif par compte de gestion interposé.

En ce qui concerne tout le reste, il faudra que vous nous expliquiez. A priori, les choses sont transparentes, claires. Quand j'entends par exemple, ou quand je lis par exemple, des petites choses du genre que la Ville a été en déficit pendant je ne sais plus combien d'années, je suis prêt à le dire tout à l'heure et à l'expliquer, malheureusement ce sont des calculs totalement faux. Ce sont des mensonges qui sont diffusés. Mais vous voulez être plus menteur que les menteurs. Vous essayez de vous distinguer des autres. Tant mieux pour vous. Je pense quand même que, arrivé à un moment, il faut savoir pourquoi vous vous battez. Vous battez-vous vis-à-vis du Maire ou vis-à-vis d'une politique municipale ? Or, cette politique municipale, vous venez de la critiquer alors que vous oubliez simplement que, pendant le mandat, il nous est arrivé d'ouvrir une crèche, par exemple. Il y en a une deuxième, une nouvelle qui va être ouverte en 2014 mais pas en septembre. Il est prévu qu'elle soit livrée en mai au plus tard. Vous affirmez des choses. Il faut lire les documents que l'on vous envoie. L'autre jour, en commission des finances, vous avez posé une question. Je me suis permis de vous dire : c'est dans le document que vous avez sous les yeux. Vous nous avez répondu : je n'ai pas le temps de lire les documents qui me sont envoyés. Quelle honnêteté de votre part que de nous dire que vous venez en commission des finances sans avoir lu les documents ou de nous dire que vous n'êtes pas au courant de choses. Vous nous posez toujours les mêmes questions. Et vous les reposez en Conseil municipal. Si c'est votre façon de travailler, tant mieux...

**M. ARAZI.**- Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais vraiment dans ce numéro, vous êtes formidable. Juste pour...

**M. le Maire.**- Non, je ne suis pas formidable. Je suis fatigué.

**M. ARAZI.**- Juste pour tout le monde, on a reçu quatre jours avant un millier de pages de documents à lire. Un millier de pages ! Bien évidemment, j'avais survolé les éléments. Il ne m'apparaît pas comme problématique d'avouer que l'on n'a pas lu un document quand on ne l'a pas lu. Cela s'appelle de la franchise, Monsieur le Maire.

**M. le Maire.**- C'est très bien. C'est honnête.

**M. ARAZI.**- Et que vous en fassiez l'utilisation vraiment provocante qui est la vôtre, vraiment ne vous grandit pas. Je tiens à vous le dire.

**M. le Maire.**- Très bien.

**M. PASTERNAK.**- Y a-t-il d'autres questions ?

**M. GILLES.**- Moi, je voulais tout d'abord rendre hommage à la présentation cette année, qui est beaucoup plus claire dans la partie Helios. C'est lié à la mise en place du nouveau progiciel de la DGFIP, mais on a enfin une bonne vision des comptes, à la fois du bilan et du compte d'exploitation, ce qui permet de mieux comprendre ce qu'il se passe dans la gestion de la Ville.

Vous nous disiez tout à l'heure : l'ardente obligation, maîtrise des postes de charges. Effectivement, on voit l'ardente obligation à l'œuvre puisque l'on voit que les charges sociales augmentent de 4 %. Vous nous aviez expliqué que les dépenses de personnel dérapaient en partie à cause des charges sociales. C'est vrai qu'elles augmentent de 4 % mais la partie salaire augmente aussi de 3,8 %. La partie salaire n'est pas liée aux différentes taxes et charges sociales. Cela veut bien dire qu'il y a un dérapage par rapport à votre contrat de mandature. Vous savez de quoi je parle. On en parle à chaque fois. Alors, le résultat de cette gestion avec cette ardente obligation, on le voit puisque le résultat courant de l'année 2012 est de 2,4 millions. Je vous renvoie aux simulations faites par Ernst & Young à l'époque pour vous aider à préparer votre contrat de mandature. Elles tablaient sur un résultat courant minimum de 4 millions d'euros. A moins de 4 millions d'euros, vous ne pouvez plus avoir une capacité d'autofinancement suffisante.

Vous avez dit tout à l'heure que vous aviez fait beaucoup d'investissements. Effectivement, quand on regarde le poste crèche, en 2012 vous avez consacré en investissement pour les crèches 71.000 euros. Pour l'enseignement, 360.000 euros. Effectivement, il y a eu un effort considérable. Et d'ailleurs, cela se voit sur le poste immobilisations corporelles, vous aviez inscrit 13,4 millions et vous avez réalisé 2,7 millions d'euros. Je compare ce chiffre de 2,7 millions d'euros à un autre chiffre intéressant : les versements de PLD. Sur le versement de PLD, vous avez encaissé 2,9 millions. Normalement, le versement de PLD est fait justement pour permettre un surplus d'investissement pour compenser l'accroissement de population. Vous ne faites même pas en termes d'investissement en immobilisations corporelles, l'équivalent du versement de PLD.

Le résultat de tout cela, on le voit, c'est effectivement que vous avez des résultats cumulés d'année en année. Mais ces résultats cumulés, il faut bien voir d'où ils viennent. Ils viennent des emprunts. Et là, vous avez fait un emprunt nouveau de 1 million d'euros. Un emprunt nouveau de 1 million, on peut se poser la question : pourquoi ? Quand on constate que, sur le compte 51, sur les disponibilités, vous aviez 12 millions en caisse, mais vous avez quand même emprunté 1 million pour générer davantage de fonds de roulement, ce qui vous permet ensuite d'avoir une marge de manœuvre pour refaire un budget en équilibre l'année suivante, avec en fait un dérapage continu des dépenses de fonctionnement. Le résultat de tout cela, bien sûr je voterai contre ce compte administratif et je dénonce une fois de plus cette mauvaise gestion.

**Mme RENOUIL.**- Je vais répondre en deux mots. On en a déjà beaucoup parlé au moment du budget et les années précédentes. M. GILLES, chaque année, nous dit que l'on va droit dans le mur, que l'année d'après on va être obligé d'augmenter les impôts, on va être obligé d'augmenter d'une façon terrible notre dette. Je constate juste, année après année, que l'on arrive à ne pas augmenter les impôts. Cette année, on augmente notre résultat cumulé. Cette année, on n'emprunte pas grand-chose et on rembourse aussi des emprunts. Je propose à tous ceux qui veulent, d'aller voir sur [impot.gouv](http://impot.gouv), les chiffres, de comparer notre niveau d'endettement par rapport aux villes de la même taille que la nôtre, de comparer notre taux d'imposition par rapport aux villes de la même taille que la nôtre, et puis de se faire leurs idées eux-mêmes. Il y a deux chiffres à regarder : l'état de notre endettement et l'état de notre

impôt. Je continue à dire qu'aujourd'hui la ville est saine. Je continue à dire que M. GILLES a tort de dire, chaque année, que nous allons droit dans le mur. Nous n'y allons pas. Nous n'y sommes pas allés. Ce n'est pas facile. L'augmentation des charges sociales, nous l'avons subie. Derrière, on essaie du coup d'agir avec M. PEREIRA et M. le Maire. Après, j'entends que M. GILLES n'est pas d'accord avec tout cela. Apparemment, l'histoire n'est pas tout à fait celle qu'il décrit à chaque fois.

**M. le Maire.**- Je trouve formidable l'autisme dans lequel nous évoluons. Le contrat de mandature dont vous parlez, c'est moi qui vous l'ai présenté. Il ne vous appartient pas. Je ne vois pas pourquoi vous vous référez à un contrat de mandature...

**M. GILLES.**- Il appartient aux Nogentais puisqu'ils ont voté pour ce contrat.

**M. le Maire.**- Laissez-moi finir. C'est bien un engagement que j'ai pris. Ce n'est pas le vôtre. C'est le mien et c'est celui de l'équipe municipale. Que vous en fassiez votre bible et votre document de chevet, c'est votre affaire. Seulement, il date de quand ? Il date de 2007, fin 2007. Il ne s'est rien passé depuis 2007 Monsieur GILLES en France ? Il ne s'est rien passé pour les collectivités territoriales depuis 2007 ? Il ne s'est rien passé au niveau des dotations de l'Etat ? Il ne s'est rien passé au niveau des salaires des personnes, du prix de l'énergie, des problèmes que les collectivités ont été obligées de traverser ? Monsieur GILLES, je suis particulièrement fier moi, avec l'équipe municipale qui m'entoure et ceux qui sont à la manœuvre, d'arriver en 2013, en 2012 déjà pour le compte administratif, mais en 2013 dans le budget primitif, à une situation comme celle de notre Ville. Il y a plus d'une ville dans le secteur qui envie l'équilibre de nos budgets. Il faut que nous nous préparions aussi pour l'année prochaine. L'année prochaine, c'est 1,5 milliard de moins de dotations distribuées aux collectivités. L'année suivante, ce sera 3,5 milliards de moins de dotations pour les collectivités. C'est par exemple aussi l'équivalent de 300 ou 400.000 euros de plus pour les rythmes scolaires. Je m'arrête dans la liste en question.

Je veux bien que vous vous référiez en permanence au contrat de mandature, mais le contrat de mandature était un objectif général à surface équivalente, c'est-à-dire, en fonction d'événements perturbants qui ne se seraient pas passés. Que se passe-t-il ? Je prends un exemple au niveau du personnel. Nous avons été amenés à municipaliser le Conservatoire, à embaucher un peu plus de personnel

dans les crèches, etc. Et malgré tout cela, je vois simplement recrutement, augmentation de la masse salariale. Un effectif du personnel qui reste stable en 2013, par rapport à 2012, avec les 19 agents contractuels car nous avons été contrôlés. La Cour des comptes nous contrôle de temps en temps. Elle nous a contrôlés pour les crèches. Elle va nous contrôler d'ailleurs pour le relogement, très prochainement. Les 19 agents contractuels qui sont recrutés, en remplacement d'agents titulaires partis soit en retraite, soit par voie de mutation, il ne s'agit donc pas de 19 recrutements nouveaux qui viennent s'ajouter aux effectifs existants. Je l'ai lu dans un tract récemment. Sur le plan de l'augmentation de la masse salariale, cela vient d'être dit en partie par Mme RENOUIL, la hausse massive des cotisations a impacté fortement le chapitre du personnel, à hauteur de plus 500 K€. Pour le reste de l'enveloppe, il s'agit d'absorber le GVT que tout le monde connaît. Et le choix a été fait depuis plusieurs années, de nommer des agents suite aux réussites aux concours, parce que nous considérons qu'une collectivité qui a des agents formés, performants, c'est une collectivité qui a la chance de pouvoir s'attaquer à des sujets difficiles à régler. Les agents municipaux apprécieront que la reconnaissance de leur métier et de leur compétence soit remise en cause, alors qu'ils subissent depuis quatre ans, et vous en savez quelque chose là où vous êtes placé, le gel du point d'indice servant au calcul de leur rémunération et une baisse sensible de leur pouvoir d'achat. D'ailleurs, le gouvernement vient d'annoncer que, en 2014, ce sera la même chose.

Nous sommes donc dans une situation difficile, qui malheureusement pour vous et pour nous, est loin de la situation des budgets de l'époque où nous avons pris engagement concernant le contrat de mandature. Cependant, et cela Mme RENOUIL me le disait en aparté, on l'a déjà dit c'est vrai, quand on parle du contrat de mandature, nous le respectons sur le principe. Moyenne annuelle d'évolution des budgets primitifs depuis 2008 : 3,77 %, charges de personnel incluses. Vous m'expliquerez, allez voir des villes autour, je peux vous donner des noms de villes, vous irez me trouver cette évolution. Moyenne annuelle des réalisations depuis 2008 : 3,47 %, charges de personnel incluses. Si cela veut dire que nous n'avons pas respecté les principes du contrat de mandature, il faudra que vous me l'expliquiez avec beaucoup plus d'arguments et des arguments beaucoup plus convaincant que ceux-là.

Après, on nous parle de déficit. Je ne sais pas, les chiffres que j'ai ne sont pas les mêmes. Comment annoncer des déficits

depuis 2008 et surtout de la part d'une personne qui aurait été un jour au budget de la collectivité ? Les résultats annuels sont excédentaires. Résultats cumulés : pour 2008 plus 7,4 millions d'euros, pour 2009 plus 8,9 millions d'euros, pour 2010 plus 4,1 millions d'euros, pour 2011 plus 7,2 millions d'euros, pour 2012 plus 7,8 millions d'euros. Pour 2013, l'exercice n'est pas encore réalisé. La constance des résultats cumulés, cher Monsieur, infirme l'annonce d'un ponctionnement sur nos réserves. Ce n'est pas vrai. Alors qui ment ? Jusqu'à preuve du contraire, quand nous transmettons nos budgets, ils ne nous reviennent pas comme soi-disant insincères. Je pourrais vous expliquer, quand nous aurons du temps, pourquoi nous votons le budget en mars. D'ailleurs, tout récemment, le gouvernement, l'Etat nous a autorisés à prolonger cette date au 15 avril. Vous voyez, cela veut dire quelque chose. S'il y a bien des risques à avoir un budget sincère, c'est quand on le fait voter au Conseil municipal en n'ayant pas tous les éléments qui permettent de faire un budget le plus précis possible. Or, ces éléments, nous ne les avons pas en décembre. Cela entraîne d'abord de redélibérer dans le courant du mois d'avril et de voter un budget supplémentaire, dans le courant du mois de septembre, eh bien vous essaieriez de réaliser les investissements du budget supplémentaire dans les trois derniers mois de l'année, quand on vote le budget en septembre. Nous avons choisi une autre façon de travailler. Normalement, courant janvier nous savons où nous allons pour le budget qui va être voté au mois de mars. Mais c'est une façon de travailler qui est la nôtre. Ceux qui critiquent cette façon, quand ils étaient aux affaires, avaient des budgets du même gabarit parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement s'ils voulaient véritablement avoir des éléments précis pour voter un budget. S'ils le faisaient de temps en temps avec un budget supplémentaire, on savait ce que voulait dire un budget supplémentaire. C'était pour rattraper les défauts de prévision du budget primitif. Combien de fois ai-je entendu de la part de ceux qui étaient à la manœuvre dans les années 80 et 90, parce que je faisais partie de ces Conseils municipaux, dire : pour les dépenses de personnel, on reverra cela en septembre pour rajouter une somme concernant les embauches que nous avons réalisées en début d'année ? Eh bien, nous commençons le budget avec une somme et nous finissons le budget avec la même somme. Nous avons des effectifs qui, sur l'année, sont prévus dès le budget, en fin du mois de mars. C'est une autre façon de travailler. Jusqu'à présent, nous avons considéré que ce n'était pas la plus mauvaise des façons de travailler.

Vous voulez corriger votre appréciation ?

**M. ARAZI.**- J'avais envie de revenir sur un point que vous avez évoqué longuement : le personnel communal. Parlons-en du personnel justement. Vous nous dites, en toute bonne foi vraisemblablement...

**M. le Maire.**- Merci quand même !

**M. ARAZI.**- Vous nous dites : le personnel n'a pas évolué dans la période. Très bien. Sauf que...

**M. le Maire.**- Non, Monsieur vous n'avez pas bien entendu. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. ARAZI.**- Si.

**M. le Maire.**- Non, je n'ai pas dit cela.

**M. ARAZI.**- Laissez-moi terminer. On est sur une prise de position qui est : d'un côté vous avez le personnel communal et il n'a échappé à personne, ni dans l'assemblée, ni parmi les conseillers municipaux, que nous avons voté depuis 2008 un certain nombre de DSP, c'est-à-dire, la possibilité pour la Ville, en contrepartie de règlement, d'avoir du personnel délégué. Moi, je vous dis : chiche Monsieur le Maire, faites-nous un tableau pour nous expliquer par le détail l'ensemble des DSP, ce que cela représente en personnel et ce qu'il faudrait effectivement retraiter si nous devons intégrer ces personnes dans le personnel communal. Parce que vous pouvez faire non de la tête, il y a un moment où quand on est, soit payé directement par la Ville, soit payé indirectement par les flux financiers qui vont vers les engagements que nous avons vers les DSP, cela représente des engagements. Je vous demande de faire la transparence sur ce point et de nous mettre l'ensemble des DSP de la Ville d'un côté et le nombre de salariés de l'autre côté. Tout le monde verra bien que l'on a largement augmenté la masse et la charge salariale pour les Nogentais. Au final, cela revient au même. Je vous remercie de nous transmettre ce document.

**M. le Maire.**- Vous faites vraiment partie de ce Conseil municipal, Monsieur ? Tout à l'heure, je vous parlais des documents qui vous sont transmis. Les dossiers de DSP qui vous sont remis, de suivi des DSP, vous les avez votés la semaine dernière, au dernier Conseil. Non, c'est ce soir, mais vous les avez vus en commission des finances. Il ne vous a peut-être pas échappé quelques petites choses. La seule crèche que nous avons mise en DSP, c'est la crèche Mandarine.

Ne rigolez pas, c'est sérieux ce que je dis. C'est la crèche Mandarine. Les autres, ce sont des créations. Ce sont des créations sous forme de DSP. Il n'y a donc pas d'effectifs municipaux qui sont mis en cause. Nous avons une crèche qui s'appelle la crèche Mandarine. Elle était...

**M. ARAZI.**- (*hors micro*) Vous plaisantez Monsieur le Maire ?!

**M. le Maire.**- Quelles sont les crèches en DSP ?

**M. ARAZI.**- C'est un ensemble plein...

**M. le Maire.**- Je ne plaisante jamais.

**M. ARAZI.**- Moi non plus.

**M. le Maire.**- Les sujets sont trop importants pour que je plaisante.

**M. ARAZI.**- Vous nous dites...

**M. le Maire.**- Non, pas à vous.

**M. ARAZI.**- ... que vous ne voulez pas donner ce document ? Parce que, finalement, je vous demande quelque chose de précis. Je ne vous fais pas...

**M. le Maire.**- Vous avez tous les éléments.

**M. ARAZI.**- Non, je suis désolé.

**M. le Maire.**- Si. Vous me laissez finir ?

**M. ARAZI.**- Un tableau de synthèse...

**M. le Maire.**- Vous me laissez terminer. Combien y a-t-il de crèches gérées par la ville actuellement ? Combien y a-t-il de crèches gérées en DSP actuellement ? Cher Monsieur, la dernière crèche que nous avons mise en DSP, c'est une crèche municipale. C'est vrai, c'était le rassemblement entre deux crèches rue de la Muette. Pour le reste, toutes les DSP sont des créations de crèches, donc le personnel n'était pas un personnel municipal.

**M. ARAZI.**- Cela ne change rien parce qu'au final...

**M. le Maire.**- Mais si, parce que ces personnes ne sont pas aux effectifs.

**M. ARAZI.**- Cela ne change rien puisque, au final, nous payons ces DSP. Nous avons bien du personnel...

**M. le Maire.**- Non, on ne paie pas le personnel. Ce n'est pas le personnel que nous payons. Nous payons sur un compte d'exploitation et nous versons une subvention pour délégation de service public...

**M. ARAZI.**- Au final, cela représente une partie du salaire de ces gens.

**M. le Maire.**- Non Monsieur.

**M. ARAZI.**- Il faut être sérieux.

**M. le Maire.**- Ce n'est pas la masse salariale. C'est l'activité de la crèche qui, après discussion dans des négociations qui durent souvent deux à trois mois, cela nous permet d'obtenir des prix de gestion que nous n'obtiendrions pas si c'était nous qui gérons ces crèches.

**M. ARAZI.**- Et le personnel de la cantine scolaire ? Toute la partie cantine scolaire ? On ne le met pas non plus ? Le Port, idem ? Nogent Tonic, on ne le met pas non plus ? Finalement, tout cela n'existe pas ?

**M. le Maire.**- Si, on les met quand c'est du personnel municipal que nous facturons à la délégation de service public. C'est tout.

**M. ARAZI.**- Au final, nous payons des prestations...

**M. le Maire.**- Il vous faudra un mandat de plus pour comprendre comment fonctionnent les crèches.

**M. ARAZI.**- Je sais ! C'est vous qui avez augmenté les impôts de près de 50 %, qui venez m'expliquer à moi que je ne sais pas gérer. En 1985-1990, vous étiez déjà au Conseil municipal. Il se trouve que je crée une entreprise qui, aujourd'hui, est une grande entreprise. Je pense savoir aussi bien que vous si ce n'est mieux, comment on gère bien une entreprise et comment on peut créer de la valeur.

**M. le Maire.-** Combien de temps vous avez géré l'entreprise ?

**M. ARAZI.-** Il faudrait encore être capable de montrer que vous avez fait le même chemin.

**M. le Maire.-** Non. La collectivité n'est pas une entreprise, cher Monsieur.

**M. ARAZI.-** C'est bien dommage !

**M. le Maire.-** Non, ce n'est pas dommage.

**M. ARAZI.-** Dans certains cas, on pourrait imaginer qu'elle soit mieux gérée.

**M. le Maire.-** Non, ce n'est pas dommage. Bonjour le service public si nous gérons comme les multinationales, une entreprise qu'est la collectivité.

**M. ARAZI.-** On verra, on aura peut-être la possibilité de voir deux gestions différentes. Je peux assurer aux Nogentais que cette ville sera bien gérée.

**M. le Maire.-** S'il vous plaît. Je n'ai pas envie de passer une soirée à m'amuser à dialoguer avec vous surtout quand vous n'avez pas tous les éléments, alors qu'ils sont à votre disposition et que vous ne les regardez pas.

Les crèches, Monsieur, il n'y a pas eu de gain de personnel globalement. Deuxièmement, les autres DSP, le Port, où est le personnel du Port ? Il était lié à la DSP de Vert Marine. Vert Marine a repris le personnel de l'association, cher Monsieur, et non pas de la collectivité, de l'association qui gérait ce site. Cela s'appelait le CNTVM à l'époque. Globalement, les DSP du Port et du centre nautique n'ont pas eu une influence directe sur les effectifs pour la bonne raison que c'était, soit une association, soit depuis une entreprise qui gérait les deux, le Port et le centre nautique. Aujourd'hui, il y a deux DSP parce que l'on a trouvé que les activités ne correspondaient pas en tant que telles et qu'il valait mieux avoir une DSP pour le Port et une DSP pour le centre nautique. Effet sur les effectifs de la Ville : rien. Effet sur le budget de la Ville : beaucoup. Aujourd'hui, le Port est rentable et le délégataire est tenu de nous rembourser une partie de son activité dès l'instant où elle devient rentable. En ce qui concerne la piscine, nous savons très bien que cette délégation

est basée sur la nécessité du versement d'une subvention pour compensation de service public. Il ne vous a pas échappé que la plupart des écoles, avec certaines associations, profitent de ces installations et que, pour cela, nous versons une compensation pour service public au délégataire.

**M. ARAZI.**- (*hors micro*) C'est exactement ce que je dis.

**M. le Maire.**- Tout cela passe sous vos yeux et vous nous posez des questions auxquelles, a priori, il n'y a pas de réponse. C'est vous qui avez les réponses.

**M. ARAZI.**- Je vois que vous ne voulez pas mettre un tableau de synthèse. C'est tout ce que je vois. Cette question vous pose souci. Encore une fois, vous répondez à côté en racontant...

**M. PASTERNAK.**- S'il vous plaît. Monsieur ARAZI, vous arrêtez.

**M. ARAZI.**- Mais cela ne convainc personne.

**M. PASTERNAK.**- M. GILLES a une question.

**M. GILLES.**- Je voulais réagir par rapport à votre appréciation du contrat de mandature en disant qu'il avait été contracté, formalisé en 2007 et que depuis, il s'est passé des choses. Effectivement, il s'est passé des choses depuis 2007. La situation s'est aggravée. C'est justement parce que la situation s'est aggravée qu'il faudrait être encore plus prudent dans la gestion. Vous vous étiez engagé sur 3 % maximum de dépenses de personnel. On voit que vous êtes à 3,8 en plus dans un contexte nettement plus facile puisque, comme vous l'avez rappelé, il y a un gel depuis quatre ans du point d'indice de la Fonction publique. Vous ne pouvez pas dire que c'est le gouvernement qui, en augmentant le point de la Fonction publique, génère des charges de personnel. Je trouve que, vraiment en termes de gestion, on part complètement à l'opposé de ce qu'il faudrait faire.

Ensuite, vous contestez le jugement sur l'insincérité. Ce que j'appelle insincère, c'est quand on inscrit des montants en recettes ou en dépenses, alors que l'on sait très bien qu'on ne les fera pas. On en a un exemple encore sur l'année 2012, sur le compte 21 : 13,4 millions inscrits, 2,7 millions réalisés. Vous nous avez refait exactement la même

chose au budget de cette année. Et vous annoncez partout tout un tas d'investissements qui aujourd'hui ne sont pas financés. C'est cela que j'appelle une gestion insincère.

**Mme RENOUIL.-** Juste vous répondre sur le coup des 13 millions d'euros, on en a déjà parlé plusieurs fois, je vais le redire. En 2012, nous avons mis le projet Baltard aussi bien en dépenses qu'en recettes, pour 9 millions d'euros. Il faut bien préciser que nous n'avons...

**M. GILLES.-** Vous saviez très bien qu'il ne réaliserait pas.

**Mme RENOUIL.-** Nous n'avons pas eu les recettes. Nous n'avons pas non plus les dépenses. Dépenses moins recettes : zéro. Zéro plus zéro, c'est zéro dans les deux cas. Quand on prend un bout de la vérité, ce n'est jamais vraiment la vérité. Il faut bien prendre en...

**M. GILLES.-** En recettes, il manque 16 millions, 16 pas 9.

**Mme RENOUIL.-** Déjà, il y a ces 9 millions d'euros. Après, regardons le reste. Tout à l'heure, vous nous avez parlé de 13 millions d'euros au lieu de 2,7 millions d'euros. Ce n'est pas cela ?

**M. GILLES.-** Le compte 21, en dépenses. Sur les recettes d'investissement, vous prévoyiez 32 ; on a réalisé 16.

**Mme RENOUIL.-** De la même façon, il y avait aussi des recettes en face. On va vous trouver les chiffres. Au niveau des chiffres...

**M. GILLES.-** On les a. C'est très clair.

**Mme RENOUIL.-** Il faut dire les chiffres des recettes et les chiffres des dépenses.

**M. le Maire.-** Il faut parler des deux.

**Mme RENOUIL.-** Sinon, on truque un peu la réalité des choses. Au niveau des frais de personnel, je rappelle que l'on a municipalisé deux choses au cours de ces dernières années. Vous le savez tous, on l'a voté en Conseil municipal. C'est le Conservatoire et le centre de loisirs des écoles élémentaires qui étaient gérés auparavant par des associations. A nouveau, nous avons des dépenses de personnel et

en face nous avons des dépenses de subventions que nous n'avons plus. Il faut aussi parler des deux choses. A nouveau, je ne sais pas, pour la dernière fois ce soir, sur la situation aggravée par rapport à 2008, je propose à nouveau sur [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) qui est une information je pense très fiable, vous regarderez à l'époque le taux d'imposition de la Ville par rapport au taux d'imposition des villes moyennes aux alentours. Nous étions légèrement au-dessus. Aujourd'hui, nous sommes très, très largement en dessous de notre strate. Et à nouveau, regardez le taux d'endettement. On est aujourd'hui à 693 euros par habitant là où les villes de la même taille que la nôtre, sont autour de 1 090. Regardez ces deux choses. Faites-vous votre opinion. Et puis, je vous réponds tout à l'heure pour le reste.

**M. le Maire.**- On vient de me le rappeler, si vous vous dirigez vers la page 64, vous verrez que l'annulation est de 10 millions d'euros sur les 9 millions d'euros du pôle RER. Je ne sais pas où vous trouvez vos chiffres.

Ce que je peux dire en revanche, c'est l'accusation avec bien sûr le préfet, la Chambre régionale des comptes, vraiment, qui m'ont ensuite écrit en me disant : s'il vous plaît, pouvez-vous répondre, plutôt que de s'affoler ? Concernant les versements des taxes d'urbanisme par Eiffage, l'encaissement au 29 janvier 2013 est de 3,077 millions. Cela constitue la première tranche du PLD et de la TLE. Le solde est à verser pour le 7 décembre prochain. L'inscription des recettes tient compte du permis modificatif en cours d'instruction, ce qui veut dire que nous avons déjà anticipé sur la prévision, le fait qu'il y avait des permis modificatifs sur ce sujet. Les éléments relatifs aux taxes d'urbanisme ont servi à la construction du budget primitif. Il faut que je rappelle tout. Ils ont été communiqués aux conseillers municipaux. C'est clair, c'est net, ce sont des chiffres précis. Pour l'intérêt général, il aurait été honnête de retracer l'ensemble des informations données. Si à chaque fois, il faut que l'on reconstruise toute l'architecture du budget, on n'y arrivera pas. Le service d'assiette de la DRIEA 94 a calculé en fonction des permis accordés, le montant des taxes dues au profit de la Ville par Eiffage ainsi que l'échéancier, Monsieur GILLES, des deux versements : le premier versement au 7 décembre 2012, le deuxième au 7 décembre 2013.

Il serait bienvenu que vous nous communiquiez les pièces qui permettent d'affirmer le report du versement en 2014 et 2015 que j'ai lu dans ce document, des dites taxes. C'est surprenant. Je ne sais

pas où vous êtes allé pêcher ce genre d'information. Je rappelle que la Ville a déjà encaissé le premier versement. Mais comme M. GILLES a demandé au contrôle de légalité son avis, je ne tiens pas à communiquer une nième fois sur le sujet. Je laisse M. le préfet rendre ses observations. Je suis particulièrement serein. J'attends tranquillement que l'on m'explique un certain nombre de choses.

Seulement, je termine, vous parlez du décalage, vous parlez des investissements non réalisés bien qu'ils soient équilibrés entre recettes et dépenses concernant la Cité d'affaires Nogent Baltard. Vous savez pourquoi il y a eu ce décalage ? Vous ne vous rappelez pas de certain recours par hasard ? Vous ne vous rappelez pas d'une année et demi de perdue pour discuter avec un certain nombre de personnes qui avaient déposé un recours ? Eh bien, ce sont les effets pervers des aléas que nous avons dans la gestion municipale. Or, depuis, l'opération est partie et va réellement partir début janvier 2014, mais avec bien sûr le résultat de nos discussions, discussions que j'ai souhaitées plutôt que d'attendre tranquillement que le tribunal administratif retoque vos recours. Nous avons une perte, vous le saviez, sur la base de 300 à 400 mètres carrés. Ce qui veut dire que l'on aura moins de PLD à la suite des permis modificatifs. C'est bien, on allume le feu d'un côté et après, on vous dit : vous n'avez pas respecté votre engagement de 2012. C'est vrai puisque, a priori, un recours a reporté d'un an et demi ou deux ans le projet Nogent Baltard. C'est aussi simple que cela.

Et vous avez encore quelque chose à dire après cela ?!

**M. GILLES.**- Oui, j'ai quelque chose à dire. Vous avez donné vous-même l'argument qui explique pourquoi votre chiffre n'est pas vrai. Vous avez dit qu'il y aura un changement dans la SHON et donc...

**M. le Maire.**- Non, nous l'avons pris en compte, Monsieur, parce que nous ne sommes pas quand même complètement idiots et nous savons, avec la DRIEA, calculer ces effets dans le prochain versement. Nous le savons, cela. C'est cela l'intérêt de gérer en ligne et en direct et de ne pas attendre que les chiffres vous tombent sur la tête parce que vous ne les avez pas anticipés. Nous les avons.

**M. GILLES.**- Les calculs d'assiette que vous avez donnés, sont faits sur la base des anciens permis, pas des nouveaux.

**M. le Maire.**- Le début.

**M. GILLES.**- Et donc, les chiffres qui nous ont été communiqués au moment du budget primitif, ont été calculés sur les anciens permis.

**M. le Maire.**- Nous ne les avons pas tous pris. Il n'y a pas que cela d'ailleurs, dans les recettes. Je tiens à vous le rappeler. Il y a d'autres secteurs qui alimentent ce poste.

Si vous voulez, ce que je souhaiterais vraiment, mais c'est un vœu pieux parce que cela fait six ans que l'on en parle, c'est que vous veniez aux commissions des finances. Ces sujets, plutôt que de les amener par un document pareil que je ne considère pas comme très important, parce qu'il faut quasiment tout reprendre pour essayer d'y comprendre quelque chose, mais si l'on pouvait en discuter en commission des finances et gagner du temps sur la compréhension pour la séance du Conseil municipal, je peux vous dire que ce serait bénéfique pour tout le monde. Or, vous m'avez dit un jour quand je vous disais ne pas vous voir, m'étonner de ne pas vous voir en commission des finances, avec une sérénité qui m'a particulièrement surpris : oui, mais en commission des finances, il n'y a pas de public et je ne peux pas parler devant le public. Vous considérez que votre mission de conseiller municipal, ce n'est pas de travailler en commission, mais de travailler devant le public. Vous ne savez faire que cela. Vous voulez vous mettre en scène. Vous vous êtes mis en scène encore récemment sur un "truc tordu", en annonçant même une date complètement fausse et en me prêtant des intentions que je n'ai pas vis-à-vis de vous. Je laisse la liberté à chacun de faire ce qu'il veut, mais il ne faut pas non plus discuter de la mienne, qui est celle de dire ce que je pense, de temps en temps.

**M. ARAZI.**- Michel, ce n'est pas la peine que tu viennes en commission des finances, je vais te le dire, parce que moi...

*(Brouhaha)*

**M. PASTERNAK.**- Cela suffit, Monsieur ARAZI.

**M. ARAZI.**- De toute façon...

**M. PASTERNAK.**- *(hors micro)* Vous arrêtez, Monsieur ARAZI.

*(Brouhaha)*

**M. le Maire.**- Non, je coupe la parole. Vous êtes intervenu, c'est terminé.

**M. ARAZI.**- Je voudrais terminer mon intervention J'ai des choses à dire.

**M. le Maire.**- Non, vous n'avez plus rien à dire.

**M. ARAZI.**- C'est facile d'attaquer, c'est facile de couper le micro.

*(Brouhaha)*

**M. le Maire.**- Vous n'avez pas la parole.

**M. ARAZI.**- Je vous la demande.

**M. le Maire.**- Vous ne l'avez pas. Je vous répète que vous ne l'avez pas.

**M. ARAZI.**- Vous n'êtes pas président de séance. Vous vous comportez en président de séance.

**M. PASTERNAK.**- Moi aussi, je le dis. Monsieur ARAZI, si c'est pour dire cela, ce n'est pas la peine.

S'il vous plaît, nous allons passer aux budgets des parkings. Merci.

**M. le Maire.**- Quel spectacle !

**Mme RENOUIL.**- Je finis sur le compte administratif.

**13/79 - Approbation du compte administratif - Exercice 2012 - Budget principal**

**13/82 - Approbation du compte administratif - Exercice 2012 - Budget annexe des parkings**

*(Mme RENOUIL présente les délibérations)*

**M. PASTERNAK.**- Très bien. Y a-t-il des questions ? Nous allons passer au vote. Nous allons demander au Maire de bien vouloir sortir.

*(M. le Maire quitte la séance)*

**M. PASTERNAK.**- Chers collègues, je vous demande d'approuver le compte administratif de l'exercice 2012, budget principal.

*(Il est procédé au vote)*

*Le conseil municipal, par 23 voix pour, dont 5 pouvoirs (M. HIRT, Mmes RENOUX, MARTINEAU, DEBAECKER, M. SAJHAU) 2 voix contre (MM. GILLES, DEVYNCK) et 1 abstention (M. ARAZI).*

Je vous remercie.

Concernant le compte administratif du budget annexe des parkings, nous votons.

*(Il est procédé au vote)*

*Le conseil municipal, par 22 voix pour, dont 4 pouvoirs (M. HIRT, Mmes RENOUX, MARTINEAU, M. SAJHAU) 2 voix contre (MM. GILLES, DEVYNCK) et 2 abstentions (Mme HESLOUIN) dont 1 pouvoir (Mme DEBAECKER).*

Je vous remercie.

Monsieur le Maire, vous pouvez revenir si vous le voulez bien.

*(M. le Maire rentre en séance et reprend la présidence de la séance)*

**M. PASTERNAK.**- Je repasse la présidence à M. le Maire.

**M. le Maire.**- Je vous remercie pour le vote de ces deux comptes administratifs.

**13/85 - Convention tripartite entre la commune, le Centre International de Recherche Agronomique pour le développement CIRAD et l'association La Nogentaise**

*(M. PASTERNAK présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Nous étions dans une situation particulièrement bizarre. Depuis des années, la boule lyonnaise située dans le bois de Vincennes, au début sur la gauche derrière le jardin tropical, fonctionnait pour ses activités aux frais

du CIRAD. Nous remettons tout en ordre. Le CIRAD a accepté de ne pas nous faire payer d'arriéré.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

On me signale, Monsieur PASTERNAK, que nous n'avons pas voté, nous n'avons pas voté parce que je peux le voter, le rapport 13/83, Détermination des résultats du compte administratif budget annexe des parkings. Et puis, la même chose concernant le compte administratif résultats de l'exercice 2012 du budget principal, qui est le rapport 13/80. Je vais les mettre aux voix maintenant. Nous ne pouvons pas accepter de n'avoir fait qu'une partie du chemin.

*(Il est procédé aux différents votes)*

**13/80 - Détermination du résultat Compte Administratif – Exercice 2012- Budget Principal**

*Le conseil municipal, par 26 voix pour, dont 6 pouvoirs (MM. DELLMANN, HIRT, Mmes RENOUX, MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme DEBAECKER) 2 voix contre (MM. GILLES, DEVYNCK).*

**13/83 - Détermination des résultats compte administratif 2012 - Budget annexe des parkings**

*Le conseil municipal, par 26 voix pour, dont 6 pouvoirs (MM. DELLMANN, HIRT, Mmes RENOUX, MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme DEBAECKER) 2 voix contre (MM. GILLES, DEVYNCK).*

**13/84 – Approbation du compte de gestion – Exercice 2012 – Budget annexe des parkings**

*Le conseil municipal, par 24 voix pour, dont 5 pouvoirs (MM. DELLMANN, HIRT, Mmes RENOUX, MARTINEAU, M. SAJHAU) et 4 abstentions (MM. GILLES, Mme HESLOUIN, M. DEVYNCK) dont 1 pouvoir (Mme DEBAECKER).*

Je vous remercie.

**13/86 - Convention portant sur l'autorisation d'occupation domaniale pour concentrateur TELEO**

*(M. PASTERNAK présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ?

**M. ARAZI.**- Décidément, je vois que pour installer des antennes relais, vous aimez bien la statistique sous la Lune. Au Conseil municipal, on est amené à voter une délibération.

**M. le Maire.**- Nous avons une certaine idée fixe. Quand on entre dans un processus, on va jusqu'au bout. On ne s'arrête pas en chemin.

**M. ARAZI.**- J'avais remarqué !

Plus sérieusement, en commission des finances j'ai eu l'occasion d'évoquer cette question. Vous n'aviez pas de réponse à m'apporter. Vous m'avez dit : je vous apporterai la réponse d'ici le Conseil municipal. Je n'ai pas eu de réponse à ma question, à savoir sur quel mât allait être posée cette antenne relais. La proximité...

**M. PASTERNAK.**- Sur le mât qui est en face de celui de Bouygues.

**M. ARAZI.**- De l'autre côté, donc. Voilà, comme quoi, les gens qui participent aux commissions des finances et qui posent des questions...

**M. le Maire.**- On répond en Conseil municipal, de façon à en faire profiter tout le monde.

**M. ARAZI.**- Deuxième question, je vous ai écrit le 26 avril, puisque je vous avais fait remarquer qu'un certain nombre d'éléments d'information...

**M. le Maire.**- J'ai cru que c'était le 1<sup>er</sup> avril. Mais c'est le 26 !

**M. ARAZI.**- On n'a pas la même conception.... Je pense que, comme farce, ce serait peu drôle. C'est une question d'humour. Mais le 26 avril, je vous ai écrit. J'ai fait un recours gracieux contre la délibération sur les répéteurs, qui engage derrière bien évidemment la décision que nous prenons. Mais à ce jour, je n'ai pas de réponse des services de la Ville. Il me paraît important, avant que l'on ne vote cette délibération, de savoir quelle est la position de la Ville. On est aujourd'hui le 24 juin. La Ville a deux mois pour répondre.

**M. le Maire.-** (*hors micro*) Répondre ? Sur quoi ?

**M. PASTERNAK.-** (*hors micro*) On est d'accord sur l'installation.

**M. ARAZI.-** Attendez, je fais un recours, donc je vous écris. Je vous demande un certain nombre de choses. Et vous me dites que l'on est d'accord. En général, quand il y a un recours, on répond au recours. On essaie d'apporter une réponse à la question qui est posée par la personne qui fait le recours.

**M. le Maire.-** Les questions que vous nous posez, sont des questions auxquelles nous avons apporté des réponses en séance.

**M. ARAZI.-** Non.

**M. le Maire.-** Si.

**M. ARAZI.-** Non. Vous m'avez dit, on va entrer dans le détail...

**M. le Maire.-** Ah non !

**M. ARAZI.-** Si, on va rentrer dans le détail.

**M. le Maire.-** On ne va pas refaire la commission.

**M. ARAZI.-** Parce que...

**M. le Maire.-** Laissez-moi vous répondre alors par écrit.

**M. ARAZI.-** J'apprécierais d'avoir une réponse. De toute façon, vous n'entendez pas modifier le contrat qui nous lie avec la filiale M2O. Directement dans le contrat, vous aviez ouvert la discussion à la question que je posais, en disant : oui, effectivement, il faudrait peut-être que l'on revoie le contrat. C'est la position.

**M. le Maire.-** On l'a revu.

**M. ARAZI.-** Non. J'aimerais avoir effectivement le contrat modifié en fonction de la remarque que j'avais faite. Je ne l'ai pas vue.

**M. le Maire.**- Ce n'est pas dans les décisions du Maire. Si la convention est disponible, nous allons la transmettre à l'ensemble du Conseil municipal. C'est le plus simple.

**M. ARAZI.**- Dans l'attente de ces éléments, je voterai contre.

**M. le Maire.**- D'accord.

*(Il est procédé au vote)*

*Le conseil municipal, par 25 voix pour, dont 6 pouvoirs (MM. DELLMANN, HIRT, Mmes RENOUX, MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme DEBAECKER) et 1 voix contre (M. ARAZI) et 2 abstentions (MM. GILLES, DEVYNCK).*

**13/87 - Approbation de l'intégration de nouveaux signataires dans le contrat de bassin 2010-2015 pour le retour à biodiversité et de la baignade en Marne**

*(M. PASTERNAK présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des demandes de précision sur rapport ? Nous sommes adhérents à Marne Vive par le canal de la communauté d'agglomération.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Merci.

**13/88 - Approbation de la modification du POS**

*(M. FONTAINE présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des interventions ?

**M. ARAZI.**- Dans cette modification du POS, il y a plusieurs choses qui sont mélangées. Alors justement, je voudrais voir si l'on peut voter différemment. Des choses me conviennent. On va commencer par celles-ci. Je suis favorable à la modification pour aider au projet de l'INFA. J'y suis même très favorable. En revanche, sur le principe même de la modification du POS, sur le PLU vous connaissez ma position. Je trouve que ce n'est pas du tout le bon moment et que l'on

n'aurait pas dû faire ainsi. Je trouve cela regrettable et contestable. Je voterai contre ce principe. Deuxième élément qui est dans cette modification du POS et sur lequel nous avons eu des discussions même avant, au moment où j'étais président de l'association des Nogentais, sur l'alignement sur boulevard de Strasbourg, je vous dis non encore. J'espère que cet alignement ne se fera pas. Et donc, de fait, là-dessus aussi, je voterai contre. Je ne sais pas si je peux avoir une position de vote différente en fonction des différentes... Cela vous convient ? D'accord. Voilà mes positions de vote.

**M. le Maire.**- Dans les explications de vote, vous le dites et nous prendrons acte de votre vote. Il n'y a aucun problème.

**M. GILLES.**- Monsieur le Maire, pour commencer sur la modification pour l'INFA, je crois que c'est vraiment dommage que l'on prenne une décision à la va-vite, uniquement sur un seul dossier, sans réflexion globale. On a un problème à Nogent de zone d'activité. On n'en a quasiment pas. On a un endroit où il y a effectivement des espaces réservés pour l'activité et on les transforme pour en faire de l'habitation. Je trouve que ce n'est pas très raisonnable de faire ainsi. Cela mériterait un minimum de réflexion globale. Et vraiment, c'est une modification qui avait toute sa place dans une réflexion au sein du PLU. En termes de méthode, je trouve que la méthode n'est pas bonne.

L'autre modification, c'est l'élargissement, plutôt le rétrécissement du boulevard de Strasbourg. Je note que le commissaire enquêteur s'est aussi posé la question de l'urgence. Pourquoi y a-t-il urgence à le faire alors que le PLU est en phase terminale ? Vous avez expliqué au commissaire enquêteur que le dossier de PLU serait prêt fin 2013 ou début 2014. En fait, ce n'est pas tout à fait cela puisque vous nous convoquez le 8 juillet pour adopter ce dossier. Vous auriez pu dire déjà au commissaire enquêteur que ce n'était pas début 2014, mais le 8 juillet 2013, c'est-à-dire, deux semaines après nous avoir fait voter cette modification du POS. Je ne comprends absolument pas ou plutôt je comprends trop bien pourquoi il y a urgence à le faire. Je crois que c'est M. FONTAINE qui nous avait expliqué qu'il y avait des opérations immobilières en attente. Je trouve que l'on ne peut pas prendre une décision de ce type uniquement parce qu'il y a des opérations immobilières qui frappent à la porte en disant qu'ils sont pressés de faire des opérations. Si vous prenez les observations, les quelques observations qui ont été faites, je les rejoins complètement. Si vous

regardez l'immeuble franco-suisse qui a été fait en retrait, avec quand même un peu de verdure devant l'immeuble, cela a une autre tête que d'avoir des immeubles au ras de la route. On va complètement détruire le boulevard de Strasbourg. Si vous voulez en faire un boulevard urbain, cela ne va pas être un boulevard urbain, mais une autoroute urbaine. Je crois que ce n'est absolument pas ce qu'il faut faire. Sur la deuxième, je suis contre à la fois sur la méthode et je suis contre sur le fond.

**Mme HESLOUIN.**- Je voudrais également voter différemment sur les deux questions. Sur la question de l'INFA, je suis favorable aussi à la construction d'un bâtiment à usage d'habitation. En revanche, sur le boulevard de Strasbourg, j'ai déjà eu l'occasion avec Mme DEBAECKER de m'exprimer sur le fait de retirer ces 25 mètres. Je voterai donc contre moi aussi.

**M. le Maire.**- Je voudrais préciser plusieurs choses. Et M. FONTAINE complètera.

Concernant l'INFA, nous travaillons avec la direction de l'INFA depuis un an ou un an et demi pour faire en sorte que l'INFA puisse accueillir et surtout loger des étudiants sur des périodes très courtes, dans le cadre d'activités nouvelles de formation qui sont notamment toutes celles liées à l'aide à domicile, à la dimension à caractère social et les personnes qui interviennent dans le cadre du suivi d'un certain nombre de personnes qui sont maintenues à domicile ou qui sont en difficulté et qui ne peuvent pas se déplacer. C'est donc une nouvelle filière qui est particulièrement demandée. Le problème se pose depuis maintenant un an et demi ou deux ans. Il y a fallu, pour arriver jusqu'à ce soir, des discussions très importantes avec l'Etat, avec la Région, avec l'ensemble des organismes pour financer une partie de ce projet. C'est un projet à caractère social. Il tombe dans la loi SRU, mais il est financé suite à toutes les interventions qui ont été faites à la fois par l'INFA, par la Ville et même par d'autres qui ont été sollicités. Il est financé aux alentours de 60 à 65 % grâce à ce travail. Il nous faut boucler ce projet avant la fin de cette année pour la bonne raison que des subventions qui ont été obtenus par l'INFA, pourraient tomber à la fin de l'année.

Vous dites que nous changeons la destination de ce site. Le site a été inscrit comme site d'activité, mais aussi de formation dans le POS qui existe aujourd'hui encore, par le mandat qui nous précédait. Le fait de pouvoir loger les jeunes sur le site, va faciliter l'activité de ce secteur et, jusqu'à preuve du contraire, l'INFA est propriétaire de

ces terrains. Il est vrai que nous pourrions leur dire non, nous ne voulons pas. Et c'était l'équivalent d'une cinquantaine de personnes en formation à qui nous posions des problèmes. On fait donc d'une pierre deux coups. A la fois, l'INFA loge les personnes en formation et, en même temps, cela entre dans le bilan du logement social de la Ville de Nogent. Nous avons donc considéré qu'il était intéressant de répondre favorablement et de ne pas attendre le PLU. Il est vrai, cher Monsieur, que vous délibérerez le 8 juillet pour une mise à l'enquête publique. Ensuite, il y a un certain nombre de mois de battement avant la mise à l'enquête publique puisque nous avons besoin de trois mois entre temps. Et puis, mise à l'enquête publique en octobre. La mise à l'enquête publique préfigure, lorsque nous aurons reçu le rapport du commissaire enquêteur, une délibération du Conseil municipal, soit fin décembre, soit début janvier. Donc, le PLU ne sera opérationnel dans le meilleur des cas, qu'à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Ce qui nous posait un problème vis-à-vis des délais que nous donne l'INFA. Voilà la première explication.

La deuxième, c'est concernant le boulevard de Strasbourg. Je tiens à rappeler une chose. Dans le PLU qui va être mis à l'enquête publique et qui pourra recevoir toutes les critiques, les suggestions de l'ensemble de nos concitoyens y compris d'ailleurs des organismes associés, puisqu'on va les solliciter après le passage au Conseil municipal de juillet. Il sera opportun pour chacun d'entre vous de vous prononcer. Pourquoi ce rapport et cette proposition ? Ce n'est pas parce qu'il y a un promoteur qui frappe à la porte pour réaliser une opération. C'est parce que nous savons, il nous arrive quand même de signer des déclarations d'intention d'aliéner, nous savons qu'il y a des discussions entrent des propriétaires privés et certains opérateurs, mais aussi des propriétaires privés qui veulent faire des modifications de leurs bâtiments, voire de les agrandir. Il y a eu d'ailleurs quelques opérations individuelles effectuées boulevard de Strasbourg qui ont transformé des maisons bourgeoises en maison un peu plus importantes en nombre de mètres carrés construits. Nous savons donc qu'il y a la potentialité de demande. Or, nous ne voudrions pas, sur certains secteurs du boulevard de Strasbourg, ajouter au désordre par la construction en retrait dans des lieux où il n'y a pas de retrait.

Vous parliez tout à l'heure de Franco-suisse, à côté du 123 boulevard de Strasbourg. C'est une bonne chose que d'avoir accepté la construction telle que définie dans le POS parce que, entre l'avenue Georges V et les Maréchaux, sur ce côté il y a déjà des bâtiments en

retrait. L'objectif n'est pas de faire de l'accordéon, mais d'avoir un retrait là où il y a déjà des retraits et un alignement là où il y a une majorité d'alignements. Or, la plupart du temps, quand il y a un alignement avec des décrochements entre deux alignements, continuer à accepter cet effet de dent de scie n'est pas forcément générateur d'une atmosphère de boulevard urbain. En rez-de-chaussée, on ne peut pas mettre des commerces aux dires des spécialistes qui nous accompagnent comme la Chambre de commerce, pour la bonne raison qu'ils sont en retrait entre deux immeubles. Cela n'est pas tout à fait porteur pour une activité à caractère économique et commercial.

L'autre point qu'il faut signaler, Mme HESLOUIN nous parle de ce dossier. Elle le connaît. Le retrait est imposé si votre parcelle est supérieure en profondeur à 25 mètres. Le retrait n'est pas imposé si la parcelle est de 20 mètres de profondeur. C'est bien cela ?

**M. FONTAINE.**- (*hors micro*) Oui.

**M. le Maire.**- Cela veut dire qu'en fonction de la dimension de la parcelle, vous aurez des parties en retrait et des parties non en retrait.

**M. FONTAINE.**- (*hors micro*) Cela peut être modifié par des achats.

**M. le Maire.**- Oui, puisqu'il suffit de regrouper plusieurs parcelles pour changer la dimension. On ne pouvait donc pas continuer à accepter ce jeu à pile ou face, pour savoir si l'on avait 5 mètres de retrait à certains endroits et pas de retrait à d'autres. Je ne suis pas opposé à ce que là où il y a déjà majoritairement un retrait, d'ailleurs c'est ce que vient de dire M. FONTAINE, dans la partie des logements sociaux, jusqu'au lycée Louis Armand, la plus grande partie des espaces, puisqu'ils avaient été conçus pour élargir le boulevard de Strasbourg parce que c'était une route stratégique à l'époque avant que l'autoroute A4 n'existe, cela avait été élargi en emprise. Les logements sociaux ont été construits en retrait avec des bandes de terrain assez larges. Il n'est pas question pour nous de construire ces bandes de terrain. A un endroit donné du boulevard de Strasbourg, on maintiendra ces espaces. En revanche, on va demander à l'Etat de nous rétrocéder ces terrains, ne serait-ce que pour pouvoir les utiliser à des fins de paysagement, d'élargissement des trottoirs, de stationnement, etc. Il y a donc toute une série d'éléments complémentaires qui seront dans le PLU et qui

permettront à chacun de se prononcer en fonction de cela. Seulement, nous ne voulions pas que des opérateurs débarquent avec un permis de construire et nous mettent en retrait des parties dont la profondeur est de 25 mètres, entre deux parties déjà en alignement et qui normalement ne bougeront pas d'ici à de nombreuses années. Voilà les raisons.

Que vous vous opposiez ou pas, c'est votre décision. Mais les véritables raisons sont là. Il n'y a pas de projet demain matin déposé, au niveau de la ville. En revanche, nous avons connaissance par le canal des déclarations d'intention d'aliéner, qu'il y a des discussions en cours entre certains propriétaires privés et certains opérateurs.

**M. ARAZI.**- Je vous l'ai dit tout à l'heure, j'ai un vrai souci sur la méthode. Puisque vous revenez, vous évoquez le PLU...

**M. le Maire.**- C'est notre méthode. Ce n'est pas vous qui en êtes en responsabilité.

**M. ARAZI.**- Je ne suis pas en responsabilité, mais je suis élu municipal.

**M. le Maire.**- Vous votez contre.

**M. ARAZI.**- A ce titre, je reviens sur le PLU deux secondes parce que l'on est, on va être le 8 juillet dans quelques jours. On s'est vu dans une commission PLU, il y a une dizaine de jours. Je vous ai demandé si l'on aurait les documents. Vous m'avez dit : oui, les Nogentais vont avoir ce document définitif...

**M. le Maire.**- N'allez pas plus vite que la musique.

**M. ARAZI.**- J'ai vérifié, aucun document n'est disponible. Les Nogentais vont partir en vacances sans avoir aucune visibilité sur les projets....

**M. le Maire.**- Ils auront trois mois pour se prononcer à la rentrée.

**M. ARAZI.**- Et les conseillers municipaux vont aussi avoir encore un paquet de documents à consulter sans avoir le temps en venant en Conseil municipal, d'en avoir pris connaissance. On connaît la méthode. Et cette méthode, je vous le redis, on ne l'accepte plus.

**M. le Maire.**- C'est un baratin qui ne marche pas.

**M. ARAZI.**- Non, ce n'est pas du baratin. C'est de la transparence des méthodes de concertation de l'actuelle majorité....

**M. le Maire.**- S'il vous plaît ! Franchement, c'est fatiguant ! Vous nous laissez expliquer, s'il vous plaît.

**M. ARAZI.**- (*hors micro*) C'est reparti !

**M. le Maire.**- Non, ce n'est pas reparti. Pourquoi ? Parce que vous affirmez des choses sans savoir. Monsieur DAVID, expliquez quel est le calendrier.

**M. DAVID.**- Monsieur ARAZI, j'aime bien la contradiction quand elle est de bonne foi. Vous avez eu un certain nombre de réunions auxquelles vous avez participé. Vous savez qu'il y a des réunions qui ont eu lieu depuis quelques mois, au niveau des conseils de quartier. Même si vous n'étiez pas à la deuxième réunion des conseils de quartier, on a travaillé.

**M. ARAZI.**- (*hors micro*) Je n'étais pas invité.

**M. DAVID.**- Vous étiez invité. Il y a eu les réunions du Conseil municipal...

**M. ARAZI.**- (*hors micro*) Je vais en dire un mot.

**M. le Maire.**- (*hors micro*) Non ce soir, c'est un peu trop.

**M. DAVID.**- Vous savez comme moi que c'est une somme de documents à élaborer et à arrêter qui est assez considérable. Vous parliez des 1.000 pages pour les délibérations d'aujourd'hui. Vous savez très bien que les documents au titre de l'urbanisme, au titre du PLU, seront assez importants. Laissez-nous travailler comme on doit le faire. Il est encore prévu entre M. le Maire, les services et moi, une réunion demain pour arrêter définitivement le règlement et un certain nombre de choses pour vous permettre de vous prononcer lors de la commission d'urbanisme la semaine prochaine. A partir de là, on a abordé cette question de cette date du 8 juillet à laquelle vous aurez à vous prononcer, mais vous aurez encore six mois pour réfléchir, pour étudier les pages, les lire de haut en bas, de bas en haut, de droite à gauche et de gauche à droite, et puis de prendre une décision à la fin de l'année. Laissez-nous travailler tranquillement, calmement. Laissez les services faire leur travail.

Le bureau d'études également. Et puis, vous aurez toute la documentation en temps et en heure. Et nous sommes de bonne foi.

**M. le Maire.-** Je poursuis s'il vous plaît.

Je poursuis en vous disant que les Nogentais sont quand même pas mal au courant, ceux que je connais et que je croise, me disent avoir reçu quand même un certain nombre de documents. Les orientations générales, etc. Deux fois, un document sur les deux premières phases, un troisième document qui va être publié sur la troisième phase, des publications sur le site, un certain nombre de choses de ce type. Je passe. Première réunion, celle de la commission des finances et de l'urbanisme, non pas la semaine prochaine mais la semaine d'après. Non, c'est la semaine prochaine. Le document part demain soir. Ensuite, après cette commission au cours de laquelle l'ensemble du document va être décortiqué devant les conseillers municipaux, après avoir tenu compte des remarques d'un certain nombre d'entre vous, la capacité à le modifier si c'est nécessaire en vue du passage au Conseil municipal du 8 juillet. La semaine d'après, vous recevrez de nouveau un document qui sera issu de la commission d'urbanisme.

Ce document pour le 8 juillet sera destiné simplement à demander au Conseil municipal son accord pour la mise à enquête publique de ce document. Cette mise à enquête publique déclenche la consultation des services associés de l'Etat, du Département, de la Région, des pompiers, enfin un certain nombre d'organismes qui doivent donner leur avis sur le document en question. On leur donne jusqu'au mois de septembre pour qu'ils nous répondent. En septembre, j'ai souhaité, et cela va vous être transmis dans les heures qui viennent, dans les jours qui viennent, organiser dans la deuxième semaine de septembre, ce que j'appelle un séminaire du Conseil municipal sur le Plan Local d'Urbanisme, séminaire voulant dire une matinée ou un après-midi, on va en discuter, d'un samedi où l'on reprendrait l'ensemble des documents en vue de la mise à l'enquête publique qui sera faite à la fin du mois de septembre. Et ce, pour les mois d'octobre novembre et début décembre. A la fin de l'année, en fonction de la durée de cette enquête publique qui est réglementaire, nous aurons le rapport du commissaire enquêteur et une dernière modification du document avant qu'il ne revienne au Conseil municipal par la suite, soit fin décembre soit début janvier.

Voilà le processus. Entre temps, les habitants, les Nogentais auront la possibilité d'intervenir soit sur le site, soit directement

lors de l'enquête publique, soit directement auprès du Maire, soit auprès des adjoints, sur un certain nombre de volets. Il y a le volet bien sûr construction, mais il y a le volet paysager, le volet patrimonial, etc. Voilà où nous en sommes. Ne portez pas des jugements avant même de connaître le programme et le calendrier. C'est ce que je viens de vous dire qui vous sera confirmé par un courrier qui vous sera adressé prochainement.

**M. ARAZI.**- Je ne partage pas du tout votre avis. Les documents que vous envoyez, excusez-moi mais on est vraiment dans de la propagande pré électorale et je pèse mes mots. Deuxièmement, je le dis aussi haut et fort pour que ce soit clairement entendu, il n'y a eu strictement aucune concertation réelle ou volonté de concertation réelle sur l'urbanisme avec les Nogentais. Si, peut-être, il y a eu concertation, elle a bien eu lieu, mais avec les promoteurs. Aujourd'hui, vous continuez à densifier Nogent. Nous ne vous laisserons pas continuer le travail de densification.

**M. DAVID.**- Monsieur ARAZI, c'est ce que je disais tout à l'heure, vous êtes parfaitement de mauvaise foi. Vous le savez pertinemment.

**M. ARAZI.**- Je ne permets pas que tu juges ma bonne ou ma mauvaise foi.

**M. DAVID.**- Ou alors, vous êtes un menteur. C'est l'un ou l'autre.

**M. le Maire.**- Parce que vous, vous pouvez juger les autres ?

**M. ARAZI.**- Je pense que l'on aura largement l'occasion de débattre sur qui est de bonne foi et qui est de mauvaise foi dans cette assemblée. Nous laisserons les Nogentais se faire leur opinion.

**M. le Maire.**- De toute façon, ceux qui décident, ce sont les Nogentais en final. Je respecterai le vote des Nogentais, que ce soit dans le cadre de l'enquête publique ou dans le cadre des élections municipales auxquelles vous vous préparez avec une frénésie que l'on ne vous a jamais vue.

**M. ARAZI.**- Moins que vous, Monsieur le Maire, et avec tout l'appareil municipal.

de dire ? **M. le Maire.**- Comment ? Qu'est-ce que vous venez

**M. ARAZI.**- Je dis moins que vous.

**M. le Maire.**- C'est quoi l'appareil municipal ?

aujourd'hui... **M. ARAZI.**- Je vous l'ai dit, je vous le redis

**M. le Maire.**- Précisez votre pensée.

**M. ARAZI.**- J'ai dit ce que j'avais à dire. Voilà.

**M. le Maire.**- Il faut aller jusqu'au bout, Monsieur.

**M. ARAZI.**- On voit bien ce que vous m'écrivez. J'ai eu l'occasion de vous écrire samedi matin. Je ne laisserai pas l'affaire du 162 Grande Rue, prospérer. M. le Maire me répond : vous êtes M. Fouquier-Tinville. Franchement, le guillotineur de la révolution ! Honnêtement, cela vole vraiment bas au niveau où l'on mène le débat municipal.

**M. le Maire.**- Vous avez vu ce que vous m'écrivez ?

**M. ARAZI.**- Je vous ai posé des questions juridiques qui auraient dû passer par les services.

**M. le Maire.**- Quand je vous réponds, Monsieur ARAZI, je ne fais pas de copie. Je vous envoie un mot personnel. Je ne fais jamais de copie des réponses que je vous adresse. Sinon, je pourrais le faire. Si vous voulez que je le fasse, je peux très bien le faire demain.

**M. ARAZI.**- Je peux vous rappeler que tout récemment, sur un dossier qui me tenait à cœur, vous vous êtes empressé de faire des copies, y compris aux médias. Ne venez pas m'expliquer que vous ne faites pas...

**M. le Maire.**- Parce que les autres ne vous tiennent pas à cœur, peut-être ?

**M. ARAZI.**- L'avenir de Nogent me tient à cœur. Comptez sur moi pour défendre la perspective d'un Nogent différent.

**M. le Maire.**- C'est tout à votre honneur.

**M. ARAZI.**- Nous n'avons pas la même vision. Cela est clair.

**M. le Maire.**- C'est vrai. Peut-être parce que l'on n'est pas aussi grand l'un que l'autre. On n'a pas la même vue. Vous avez une vue en altitude ; moi, j'ai une vue plus basse !

**M. FONTAINE.**- Je voudrais témoigner du fait qu'il y a eu, pour ce PLU, une concertation extrêmement importante avec les élus d'une part, avec les conseils de quartier...

**M. ARAZI.**- (*hors micro*) C'est une blague ?!

**M. FONTAINE.**- ...d'autre part, et il y a la diffusion des documents à l'ensemble de la population. C'est tout à fait différent de ce que j'ai connu, moi, en 2000/2001 où je n'étais même pas été convoqué une réunion sur le POS. On change quand même totalement de méthode, Monsieur ARAZI.

**M. le Maire.**- Bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas.

Vous donnerez une explication de vote si vous souhaitez ne voter qu'une partie de la délibération.

**M. ARAZI.**- Je vote contre le principe de modification du POS, contre l'élargissement, mais pour le projet INFÀ.

**M. le Maire.**- Vous pouvez voter contre l'une des deux dispositions qui vous sont présentées dans la délibération.

**M. ARAZI.**- Contre l'élargissement ou le rétrécissement.

**M. le Maire.**- C'est l'alignement.

**M. ARAZI.**- Contre alignement, absolument.

**Mme HESLOUIN.**- Uniquement sur le deuxième point.

**M. le Maire.**- Comme M. ARAZI, vous votez contre l'alignement.

Y a-t-il d'autres remarques ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le conseil municipal, par 23 voix pour, dont 5 pouvoirs (MM. DELLMANN, HIRT, Mmes RENOUX, MARTINEAU, M. SAJHAU) et 5 voix contre dont 1 pouvoir (MM. ARAZI, GILLES, Mme HESLOUIN, M. DEVYNCK) dont 1 pouvoir (Mme DEBAECKER).*

Très bien.

### **13/89 - Modification du tableau des effectifs**

*(Mme GASTINE présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? C'est une délibération qui accompagne l'évolution bien sûr des effectifs.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Je vous remercie.

### **13/90 - Création d'emplois saisonniers pour la période estivale**

*(Mme GASTINE présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Merci.

### **13/91 - Fixation de l'indemnité représentative de logement et du complément communal versé aux instituteurs**

*(Mme DELANNET présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Nous sommes tenus d'avoir cette délibération sous le coude.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Merci.

**13/92 - Fixation de la rémunération due dans le cadre d'une mission de stage au sein du service urbanisme**

*(Mme GASTINE présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Merci. Y a-t-il des questions ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Merci.

**13/93 - Lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'établissement multi accueil de jeunes enfants le Moulin de Beauté**

*(Mme DELANNET présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Dossier très important qui va être suivi particulièrement par M. ARAZI. C'est le même type de délégation de service public que celle que nous avons passée pour le Jardin des Lutins et Mandarine. Mandarine, c'était le regroupement des deux crèches.

**M. ARAZI.**- Cela confirme bien ce que je vous disais, la date du 1<sup>er</sup> septembre.

**Mme DELANNET.**- La date du 1<sup>er</sup> septembre, pourquoi ? Quand on a travaillé avec les services, ouvrir une crèche au mois de mai avec l'adaptation alors qu'il y a une fermeture en août, c'est compliqué de faire rentrer des enfants au mois de mai pour qu'ils aient une période d'adaptation...

**M. ARAZI.**- C'est juste pour dire que j'avais bien lu le document.

**Mme DELANNET.**- Je voulais vous expliquer pourquoi on a mis le 1<sup>er</sup> septembre. C'est juste pour le bien-être des enfants. On ne peut pas faire des adaptations sur plusieurs...

**M. ARAZI.**- Excusez-moi, mais pour le bien-être des enfants, il aurait fallu s'en préoccuper dès 2008, alors que l'on savait que l'on était en train de densifier la Ville et de faire venir beaucoup de monde. Il aurait été au moins nécessaire de prévoir les services qui vont bien avec.

**Mme DELANNET.**- Vous avez des questions sur la DSP ? C'est notre sujet, je pense.

**M. ARAZI.**- C'était mon deuxième point. Merci de me redonner la balle. La question de la DSP est d'autant plus importante que, lors de la précédente DSP, nous avons entre guillemets fait des économies extrêmement importantes. Nous sommes passés par un nouveau prestataire. Or, il s'est avéré ensuite qu'il y a des grosses difficultés, une grève des parents et du personnel. Je souhaiterais donc savoir si vous envisagez... si cette situation d'ailleurs perdure ou ne perdure pas et si vous envisagez d'être dans la continuité de cette dernière DSP.

**Mme DELANNET.**- Les parents n'ont pas fait grève. Je vous rassure. Tous les enfants étaient présents.

**M. ARAZI.**- Ils ont fait grève. Je suis désolé, cela vous ennuie peut-être mais ils ont fait grève.

**Mme DELANNET.**- Non, les parents n'ont pas fait grève. Le personnel a fait grève... Laissez-moi terminer Monsieur ARAZI. Je ne vous ai pas coupé la parole jusqu'à présent.

**M. le Maire.**- Vous voulez que l'on dise tout ? Vous êtes allé provoquer une certaine maman de la crèche des Jardins des Lutins pour lui dire : il faut râler parce qu'il y a un problème, etc.

**M. ARAZI.**- Cela vous plairait ! Je vais aller râler... Je vais vous dire, sur tous les dossiers, c'est "marrant"...

**M. le Maire.**- C'est l'arroseur arrosé.

**M. ARAZI.**- Je dois les payer peut-être même pour qu'ils viennent me voir pour essayer de défendre un certain nombre de leurs intérêts. Non, cela, vous ne convaincrez personne, Monsieur le Maire.

**M. le Maire.**- Arrêtez de raconter des sornettes, Monsieur. Il n'y a pas eu de grève de parents, point. Ensuite, Madame DELANNET ?

**Mme DELANNET.**- M. ARAZI n'écoute pas et même s'il écoute, il ne comprend rien.

**M. ARAZI.**- Les jugements sur la bonne foi, je ne comprends rien : c'est sûr, il n'y a que vous qui comprenez. Aujourd'hui, je suis un élu...

**M. le Maire.**- Franchement, il vaut mieux que ce soit l'élu en charge du dossier qui comprenne. Sinon, cela deviendrait très grave. En ce qui concerne l'affaire du Jardin des Lutins, c'est une affaire qui était entre l'opérateur et son personnel. Nous n'avons été au courant que le lendemain de ce problème entre la direction et son personnel. Cela a été réglé aussitôt. Cela a duré une journée ou deux.

**Mme DELANNET.**- Une journée.

**M. le Maire.**- Vous envoyez un tweet à qui ? C'est grâce à l'antenne Bouygues que l'on va installer bientôt que vous arrivez à envoyer votre tweet. Franchement, vous écoutez quand vous posez une question et après vous tournez le dos et vous travaillez sur votre...

**Mme DELANNET.**- Il n'écoute pas. C'est cela, après on dit que c'est de la mauvaise foi.

**M. PASTERNAK.**- C'est très républicain.

**M. le Maire.**- La politesse, vous savez ce que c'est ?

**M. ARAZI.**- Vous faites comme à l'école ? Vous allez donner éventuellement des mauvais points ?

**M. le Maire.**- Vous posez une question, vous écoutez la réponse s'il vous plaît.

**M. GILLES.**- Il ne comprend pas. Ce n'est pas la peine qu'il écoute !

**M. le Maire.**- Oui, c'est vrai. Très juste !

**M. ARAZI.**- Je suis très limité, Monsieur le Maire. J'ai besoin absolument que vous m'apportiez votre éclairage. Je vais l'écrire.

Merci Monsieur le Maire, de me rendre les choses aussi simples. Merci beaucoup.

**M. le Maire.**- D'accord. Vous avez posé des questions. Les réponses, vous vous en moquez. Nous passons à la suite.

Il y a une procédure qui va prendre pas mal de temps, puisque une procédure de délégation de service public, c'est environ six mois. C'est à peu près cela. Vous aurez l'occasion, pour certains d'entre vous qui font partie de la commission de délégation de service public, de rencontrer ceux qui nous auront fait des propositions. En tout cas, ce sera une crèche gérée sur la base du multi accueil. C'est bien cela ?

**Mme DELANNET.**- Tout à fait.

**M. le Maire.**- D'accord.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Je vous remercie.

**13/94 - Avenant n°2012-01 à la convention de financement concernant l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE et les ALSH entre la Ville de Nogent et la CAF du Val-de-Marne, au titre du renforcement de personnel à la Farandole**

*(Mme DELANNET présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions sur ce dossier ?

**M. GILLES.**- Cela veut donc dire qu'il n'y a que 50 % du temps où les parents peuvent mettre l'enfant dans la crèche.

**Mme DELANNET.**- Non, elle travaille à la crèche à 50 %. Une personne la remplace. Et les autres 50 %, elle travaille sur les clubs de loisirs pour former nos animateurs et pour intervenir sur le temps scolaire de temps en temps, pour participer aux équipes éducatives, pour que l'on ait une transmission de ce qu'il se passe à l'école sur nos clubs de loisirs, pour que ces enfants soient pris en charge. Les enfants sont accueillis le temps qu'ils veulent. C'est juste le mi-temps de cette personne pour la formation surtout des animateurs. D'ailleurs, il y a une formation

aussi à tous les animateurs qui le veulent, via le CNFPT, pour justement ce domaine sur le handicap.

**M. le Maire.**- L'objectif est d'avoir un référent, une référente qui forme les animateurs. Et ils peuvent l'appeler en cas de problème particulier.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Merci.

**13/95 - Avenant n°2012-01 à la convention de financement pour la formation du personnel auprès des enfants en situation de handicap dans les EAJE et les ALSH entre la ville de Nogent et la CAF du Val-de-Marne**

*(Mme DELANNET présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Merci.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Merci.

**13/96 - Commission de suivi pour la délégation de service public des établissements d'accueil du jeune enfant**

*(Mme DELANNET présente la délibération)*

**M. le Maire.**- La composition, vous l'avez dans la délibération.

**Mme DELANNET.**- La composition, c'est le DGAS en charge du secteur petite enfance, le DGAS en charge des finances, le responsable du service juridique, le chargé de mission petite enfance et la coordinatrice petite enfance.

**M. le Maire.**- Il y a deux élus, c'est cela ? Il faut les désigner aujourd'hui.

**Mme DELANNET.**- Exactement. Je me propose.

**M. le Maire.**- Mme DELANNET est candidate. Y a-t-il d'autres candidats ?

**Mme GASTINE.**- Je veux bien.

**M. le Maire.**- D'accord.

Etes-vous d'accord pour que nous ne procédions pas à bulletin secret ? Il n'y a pas d'opposition.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Vous avez donc un peu plus de travail.

**Mme DELANNET.**- Merci.

### **13/97 - Approbation du règlement de la photothèque**

*(Mme MUNZER présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Un projet simple a priori ! Bien sûr, nous n'avons pas inventé les choses. Nous nous sommes inspirés d'autres communes. Par conséquent, comme nous avons un certain nombre de demandes, nous ne pouvions pas les satisfaire.

**Mme MÜNZER.**- Cela va de soi mais cela va mieux en le disant, je tiens à préciser que tous les élus, de la majorité et de l'opposition, sont soumis aux mêmes règles, si jamais l'un ou l'une d'entre nous devait se présenter à l'une ou l'autre élection.

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ?

**M. ARAZI.**- J'attends vos réponses définitives pour me prononcer sur le vote. Des questions que l'on a d'ailleurs abordées, de manière un peu houleuse en commission des finances, parce qu'il y a deux choses. J'essaie d'être assez présent finalement dans les différentes manifestations. Je ne sais pas si votre photographe a des problèmes de cadrage. Je ne sais pas si vous avez remarqué, en cinq ans et demi, je ne suis pas sur une seule photo. Incroyable ! C'est un côté comme magique. Première question...

**Mme MÜNZER.**- On a des problèmes d'ego !

**M. ARAZI.**- Le photographe va effectivement prendre les différents élus. Des photos où l'on vous voit, il y en a un certain nombre. Il n'a échappé à personne, même si ce n'est encore pas définitif, que peut-être vous aviez envie de vous représenter.

**M. le Maire.**- (*hors micro*) Quel rapport ?

**M. ARAZI.**- Cela a un peu à voir avec cette délibération parce que, bien évidemment, comme vous utilisez d'ores et déjà un grand nombre de photos prises par le photographe de la Ville sur votre blog, c'est ce que je vous disais, cela ne vous a pas plu mais je le redis...

**M. le Maire.**- Prouvez-le moi, Monsieur.

**M. ARAZI.**- Je le redis. Il n'y a pas de souci. Je ne suis pas là pour vous le prouver. Je vous dis un certain nombre de choses. De fait, moi je suis d'accord s'il y a équité. Or, à ce stade, je ne sais pas s'il y aura équité. Deuxième chose...

**Mme MÜNZER.**- Il n'y a pas une équité au moment du vote.

**M. ARAZI.**- ces photos. Cela veut dire que finalement, le Maire, je vois bien, accède assez facilement au service communication. Il a d'assez bonnes relations avec le service communication. Mais on souhaiterait savoir s'il y aura un lieu où l'on va pouvoir regarder des photos. Peut-être y a-t-il de très belles photos de vous : le Maire avec des enfants, le Maire à la cérémonie, le Maire qui remet les diplômes...

(*Brouhaha*)

**M. le Maire.**- Il ne faut pas être jaloux !

**M. ARAZI.**- Je voterai contre. Vous avez compris.

**Mme MÜNZER.**- J'aimerais, Monsieur le Maire, que vous me citiez une ville où c'est un opposant qui remet les médailles aux gens au moment des vœux.

**M. ARAZI.**- Par exemple, le journal de la ville du Perreux...

(*Brouhaha*)

Si vous trouvez une photo de Gilles CARREZ, eh bien regardez, regardez un certain nombre de médias. Effectivement, aujourd'hui notre journal municipal est un journal de propagande. J'en suis désolé, c'est ainsi. J'espère que demain ce ne sera plus le cas. C'est ainsi, aujourd'hui à Nogent les informations, c'est comme ce que vous avez dit depuis le début de ce Conseil municipal, c'est la présentation du monde des Bisounours. Tout va bien, c'est magnifique, c'est beau, on fait de belles photos. Ce n'est pas ainsi. La réalité, c'est qu'il y a le Nogent que l'on veut nous montrer et un autre Nogent...

**M. le Maire.**- Des photos moches, sur un magazine moche, avec un site moche : c'est cela que vous cherchez ? C'est cela la démocratie.

**M. ARAZI.**- Vous verrez bien. La démocratie...

**M. le Maire.**- Dites-moi combien de personnes sont sur votre blog ? Combien mettez-vous de personnes, en dehors de vous, sur votre blog ?

**M. ARAZI.**- J'adore votre slogan : la Ville qui n'oublie personne. Je trouve cela...

**M. le Maire.**- Sauf M. ARAZI !

**M. ARAZI.**- Elle n'oublie rien sauf de donner la parole aux opposants. C'est un peu dommage. Nous sommes dans une Ville où il y a un Conseil municipal...

**M. le Maire.**- On a compris ! Avant de faire une longue tirade comme celle-là, je vous conseille malgré tout de poser la question au service communication, à la photothèque pour voir si vous êtes sur certaines photos. Vous serez particulièrement surpris parce que, plus d'une fois, je me suis dit : tiens, il est toujours sur les photos. C'est cela qui me surprend. C'est peut-être que vous êtes toujours placé à l'endroit où il faut. Vous ne pouvez pas passer inaperçu, Monsieur ARAZI. Vous êtes forcément sur les photos des événements que nous produisons toute l'année. Je vous conseille d'aller voir le service photo et de demander une photo, deux, trois, autant que vous voulez, en payant bien sûr la redevance. C'est évident.

**Mme MÜNZER.**- Tout à fait.

**M. le Maire.**- Essayez de trouver quand même des photos que j'utilise sur mon blog et qui seraient des photos faites par le photographe de la Ville. Vous serez particulièrement surpris. Je ne suis pas le seul à contrôler justement ce genre de choses. Il est hors de question que je me permette ce genre de choses. Je n'ai jamais donné un euro parce que je considérais que ce n'était pas normal que le Maire profite d'une situation pareille. Je n'ai jamais utilisé, et je le dis, je le déclare devant tout le monde, que l'on me prouve qu'une fois sur mon blog j'ai utilisé une photo faite par le photographe municipal. Qu'on me le prouve. En dehors de cela, allez à cette photothèque. Il n'y a pas que des photos de personnes. Il y a des photos de Nogentais, d'événements qui sont très intéressantes et qui montrent la vie de cette commune en dehors des Conseils municipaux.

**M. GILLES.**- Monsieur le Maire, même si l'on peut penser se faire rembourser sur les comptes de campagne, je trouve un peu mesquin de faire un tarif plus élevé pour les candidats que pour les associations. Quelle est la justification ? C'est pour essayer de dissuader de l'utilisation des photos ?

**M. le Maire.**- Non, pas du tout. Dans un compte de campagne, 60 euros ce n'est pas énorme.

**Mme MÜNZER.**- Trente euros.

**M. le Maire.**- Pardon.

**M. GILLES.**- Par photo. Si on en a une centaine...

**Mme MÜNZER.**- C'est pareil pour tout le monde.

**M. le Maire.**- Ce n'est plus un document de campagne. C'est une BD !

*(Rires)*

Je me doutais de ce type de questions. Nous n'avons fait que reprendre ce qu'il se fait dans un certain nombre de communes qui ont mis en place le système. Je ne sais pas, mais 30 euros pour une photo qui va être publiée à 15 ou 20.000 exemplaires dans le cadre d'une campagne électorale, on a trouvé que ce n'était pas dramatique. Si vous prenez un photographe, cela ne vous coûtera pas ce prix pour ceux qui en ont l'habitude. En dehors du prix, sur le plan du principe je trouve que c'est bien que cette photothèque ne soit pas dans un coin et qu'elle ne serve à

rien. C'est tout. A partir de là, si un jour vous voulez en avoir une centaine comme vous dites, vous faites une demande et on va mettre un prix de gros. Sur une quantité plus importante, il faudra que l'on en parle avec le service.

*(Il est procédé au vote)*

*Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 6 pouvoirs (MM. DELLMANN, HIRT, Mmes RENOUX, MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme DEBAECKER) et 1 abstention (M. ARAZI).*

**M. ARAZI.**- Explication de vote. Je vais attendre quand même, je vais aller me rendre compte par moi-même.

**M. le Maire.**- Sachez que vous pouvez prendre rendez-vous avec le service.

**Mme MÜNZER.**- Le service communication.

**M. le Maire.**- Vous saviez, Madame MÜNZER, que cette délibération nous prendrait un peu de temps.

**13/98 - Approbation d'une convention à passer à titre gratuit et relative au partenariat entre la commune et l'ENCOU dans le cadre des activités sportives organisées par le Pôle jeunesse**

*(M. RASQUIN présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions sur l'intervention de M. RASQUIN ?

**M. ARAZI.**- Juste une information. On va avoir un jeune qui est issu de l'école Val de Beauté, qui va peut-être être champion de France dans la semaine. Et donc, je lui souhaite vraiment de réussir sa compétition.

**M. le Maire.**- Il ne faut pas dire cela ! A chaque fois que nous avons prévu le résultat, il y a eu un problème. Il ne faut pas lui porter malheur. Nous le souhaitons très fort comme vous.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Merci.

**13/99 - Remplacement de deux membres du Conseil d'administration de la régie personnalisée la Scène Watteau Pavillon Baltard**

*(Mme MÜNZER présente la délibération)*

**Mme MÜNZER.**- Je ne sais pas si vous connaissez Isabelle HAGEGE. Elle est comédienne. Elle a beaucoup travaillé avec Fabienne GAUTIER du Pocket théâtre. J'ai eu pour ma part l'occasion de jouer avec elle, il y a quatre ou cinq ans, au Conservatoire national supérieur d'arts dramatique de Paris. C'est quelqu'un de tout à fait remarquable qui a, en plus, un goût assez éclectique en termes de théâtre. Elle saura s'adapter et prendre complètement le train en marche, si je puis dire, au niveau du conseil d'administration.

**M. le Maire.**- D'abord, je voudrais savoir quels sont les candidats du Conseil municipal. Il y a un poste à pourvoir. Nous allons voter bien sûr pour celui-là. Mme MÜNZER est donc candidate à remplacer l'un des deux conseillers municipaux et il faut un autre candidat ou une autre candidate pour l'autre poste.

**M. ARAZI.**- Je voudrais juste savoir. Vous acceptez les candidatures d'incompétents ou pas ?

*(Brouhaha)*

C'était pour détendre l'atmosphère.

**Mme MÜNZER.**- On préfère les gens compétents, en fait.

**M. ARAZI.**- Cela ne vous fait pas sourire. Tans pis. Je retire !

**M. le Maire.**- Mais nous sommes prêts à retirer que vous n'êtes pas compétent. Vous savez, on n'en est pas là.

**Mme MÜNZER.**- On a deux candidatures apparemment.

**M. le Maire.**- Mme DELANNET et Mme HESLOUIN.

**Mme HESLOUIN.**- Je peux dire un mot ? Si je me présente candidate, c'est pour deux choses. D'abord, parce que La Scène

Watteau, j'y vais depuis 1995. J'y suis abonnée chaque année. Vous avez eu l'occasion de me voir. Et je crois que Mme MÜNZER m'a vue plusieurs fois. J'ai repris un abonnement cette année. Enfin, je suis une fidèle du théâtre de Nogent. A ce titre, j'ai une certaine connaissance. Par ailleurs, je me rappelle qu'en début de mandature, M. MASTROJANNI qui était candidat comme moi, avait levé le doigt d'abord. Il m'avait dit : on fera mixte, je prendrai 50 % et tu prendras le reste. Voilà. Peut-être à ce titre mais plus pour mes compétences, je me présente. J'y ai un intérêt particulier.

**Mme MÜNZER.**- Merci Madame HESLOUIN.

**Mme DELANNET.**- Je m'étais proposée suite aux rythmes scolaires, etc. Il y avait peut-être un partenariat à faire. Mais c'est avec plaisir que je laisse la place à Mme HESLOUIN.

**Mme MÜNZER.**- En revanche, on peut peut-être proposer à Mme DELANNET, puisque sur le fond effectivement des choses cela nous intéressait de travailler conjointement sur la culture et les rythmes scolaires, notamment avec La Scène Watteau, c'est de l'inviter au conseil d'administration. On verra cela.

**M. le Maire.**- Nous pouvons tout à fait inviter Mme DELANNET lors des sujets relevant de l'action en direction des écoles. La particularité de La Scène Watteau, c'est d'être reconnue comme un établissement au plan régional qui a une politique très soutenue vis-à- des écoles, vis-à-vis des lycées, des collèges, etc. Nous pouvons très bien l'associer. Elle n'a pas besoin d'être membre a priori. Nous l'associerons. On indiquera cela au conseil d'administration.

**Mme MÜNZER.**- Très bien. Merci.

**M. le Maire.**- Si vous en êtes d'accord, nous pouvons procéder au vote non pas à bulletin secret mais directement, s'il n'y a pas d'opposition à cela.

Le premier vote, c'est le remplacement de M. HIRT et de M. MASTROJANNI par deux candidats, que sont Mme MÜNZER et Mme HESLOUIN.

*(Il est procédé au vote)*

*Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 6 pouvoirs (MM. DELLMANN, HIRT, Mmes RENOUX, MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme DEBAECKER) et 1 abstention (M. ARAZI).*

**M. ARAZI.**- Je m'abstiens concernant Mme MÜNZER.  
Et je vote pour Mme HESLOUIN.

**Mme MÜNZER.**- Je vous remercie M. ARAZI.

**M. ARAZI.**- C'est avec bon cœur.

**Mme MÜNZER.**- Je l'avais compris ainsi.

**M. le Maire.**- Ce n'est pas "sympa".

**Mme MÜNZER.**- Je vous rassure, Monsieur le Maire, tout va bien.

**M. ARAZI.**- Vous savez, elle est très sympathique avec moi. De temps en temps, elle me compare, elle aussi, elle a une culture très riche. J'ai une mémoire aussi, d'éléphant.

**M. le Maire.**- Il ne faut pas avoir une crispation non républicaine. C'est une crispation non républicaine cela.

En dehors de l'abstention de M. ARAZI, vis-à-vis de la candidature de Mme MÜNZER, Mme MÜNZER et Mme HESLOUIN siégeront en tant que conseillères municipales. Et il nous reste à accepter l'arrivée de Mme HAGEGE comme personnalité compétente.

*(Il est procédé au vote)*

*Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 6 pouvoirs (MM. DELLMANN, HIRT, Mmes RENOUX, MARTINEAU, M. SAJHAU, Mme DEBAECKER) et 1 abstention (M. ARAZI).*

Très bien. Merci pour elle. Merci parce que nous allons pouvoir fonctionner au sein de ce conseil d'administration.

**Mme MUNZER.**- On avait beaucoup de difficultés à avoir le quorum certains soirs. Donc, merci.

**13/100 - Composition du comité consultatif  
développement durable et éco citoyenneté**

*(M. PASTERNAK présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Déjà, j'ai comme proposition en tant qu'adjoint en charge de ces secteurs M. PASTERNAK, M. PEREIRA et M. SAJHAU qui sont dans le processus du développement durable d'un certain nombre d'Agenda 21, etc. Pour les autres candidatures, c'est laissé à votre décision. M. FONTAINE, Mme RENOUIL, M. EYCHENNE, Mme RYNINE, Mme MÜNZER, Mme LETOUZEY, M. ARAZI, M. DEVYNCK et M. RASQUIN.

Nous sommes arrivés à 13. Mme MÜNZER se retire. Il y a une solution. C'est que l'on met au vote les douze candidatures.

**Mme RYNINE.**- Je me retire.

**Mme DELANNET.**- Moi aussi.

**M. le Maire.**- Nous allons nous arrêter à dix en enlevant Mme DELANNET. Il y a par conséquent plusieurs candidatures. On va être obligé de voter à bulletin secret. On ne peut pas faire autrement.

**M. ARAZI.**- Monsieur le Maire, si je comprends bien, il faut quand même remettre les choses au clair, une commission sur l'éco citoyenneté avec aucun élu d'opposition, c'est un peu cela que vous voulez. Dites-le clairement. On n'est pas dupe de la manœuvre. Aujourd'hui, tous les gens qui étaient dans cette commission sont partis. Ils sont écœurés. Et le terme est...

*(Brouhaha)*

**M. le Maire.**- Pourquoi êtes-vous candidat alors ?

**M. ARAZI.**- Et nous retrouvons avec je vais dire le carré d'as, avec des gens que l'on retrouve maintenant partout. Certaines personnes sont conseillères de quartier, membres de l'OPH, dans les conseils... dans tout. Et certaines même ayant des responsabilités qui sont connexes à l'activité de la Ville. Si c'est cela ce que vous souhaitez, dites-le clairement. Mais il n'y a pas de souci. Je peux enlever ma candidature.

**M. le Maire.**- Mais non, ne la retirez pas.

**M. ARAZI.**- Il n'y a pas de souci. Si c'est l'idée de faire une commission où il n'y a que la majorité et les copains de la majorité, faites-le. De toute façon, que j'y sois ou que je n'y sois pas, cela ne

change quasiment rien. De toute façon, vous n'écoutez rien et vous faites toujours tout ce que vous voulez. La seule chose que cela change, c'est que je perds mon temps et surtout...

**M. le Maire.**- Monsieur ARAZI, c'est terrible ce que vous êtes en train de dire. Nous n'avons pas voté. Il y avait 14 personnes qui souhaitaient être candidates. Cela n'empêchait pas d'en avoir 15, 16 ou 17. Pourquoi pas ? Et puis, maintenant il y en a certaines qui se retirent. Il se trouve que l'on arrive à 10 au lieu de 9. Et puis, vous mettez M. DEVYNCK dans l'opposition ou dans la majorité ?

**M. ARAZI.**- Franchement, quand je vois la composition, allez jusqu'au bout du n'importe quoi, dans lequel la majorité est en train de s'enliser. Je vous assure, je ne veux même pas siéger dans ce "bidule". Je considère, et en particulier Madame RENOUIL, je ne veux pas... Enlevez mon nom. Vous aurez un nom de moins. Franchement, je pense que tout le monde saura à Nogent ce que vaut la communication. Je le dis et le répète depuis des mois et des années. C'est clair.

**M. le Maire.**- C'est fait. Vous ne voulez pas faire partie de ce comité.

**M. ARAZI.**- Non, ce n'est pas que je ne veux pas. Je ne veux pas participer à ce vote de mascarade.

**M. le Maire.**- Pourquoi tout devient plus important quand c'est vous qui prenez la parole ? Je ne comprends pas. On dramatise tout. On prévoit le résultat avant même que le vote ait eu lieu. En final, les candidats sont M. PASTERNAK, M. PEREIRA, M. SAJHAU, M. FONTAINE, Mme RENOUIL, M. EYCHENNE, Mme LETOUZEY, M. DEVYNCK et M. RASQUIN. Nous avons les neuf. C'est tout.

Les neuf candidats étant sur cette liste, je vous propose simplement de voter sur les neuf. On ne va pas commencer un vote à bulletin secret sur neuf. On a le compte.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**M. ARAZI.**- Cela ne sert rien. C'est une commission de circonstance.

**M. le Maire.**- Tant mieux. Critiquez-la avant même qu'elle ne commence à travailler.

**M. ARAZI.**- Je la pratique depuis cinq ans. Je sais à peu près à quoi elle sert.

**M. PASTERNAK.**- Excusez-moi, Monsieur ARAZI, la dernière fois, sur l'Agenda 21, vous n'étiez même pas là.

**M. le Maire.**- Cela ne va pas changer votre emploi de du temps.

**M. ARAZI.**- Oui, l'Agenda 21, façon M. PASTERNAK. Attendez, vous faites rire dans les chaumières.

**M. PASTERNAK.**- Je ne suis pas tout seul.

**M. ARAZI.**- On n'est pas tout seul effectivement. Et il y a...

**M. le Maire.**- S'il vous plaît. On arrête et on passe au sujet suivant.

### **13/101 - Détermination du nombre de conseillers communautaires au sein de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne**

**M. le Maire.**- Nous sommes tenus, avant la fin de ce mois, de délibérer à la fois au Perreux et à Nogent pour déterminer le nombre de conseillers communautaires au sein de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne. Pourquoi ? Lors de cette communauté d'agglomération, nous avons délibéré pour fixer le nombre de conseillers communautaires à 18, deux fois neuf. Cet article aujourd'hui est abrogé, suite à la réforme des collectivités territoriales et notamment aux dispositifs qui sont prévus depuis le 16 décembre 2010 concernant la réforme des collectivités territoriales qui avait été votée à l'époque et surtout la loi Richard, en date du 31 décembre, sur la future composition des conseils communautaires. Ils ont changé dans ce dispositif le nombre de conseillers communautaires. Ils les ont déterminé par rapport au nombre d'habitants. Or, il se trouve que nous avons encore la possibilité, jusqu'au 31 août, de délibérer sur la composition de notre Conseil communautaire. Avec le Maire du Perreux, nous avons considéré que le

nombre de 18 qui avait été choisi en 2000, puisque c'est à la création même de l'intercommunalité, était suffisant pour représenter chacun des Conseils municipaux, avec d'ailleurs l'engagement pris à l'époque d'associer les élus minoritaires. C'est le cas actuellement puisque c'est M. GEIB au titre du groupe qu'il représente et Mme DEBAECKER pour l'autre groupe, qui font partie des 9 délégués communautaires.

Nous avons pensé que, dans l'attente de l'élargissement de cette communauté d'agglomération, puisque les discussions sont en cours au sein de l'ACTEP, nous avons lancé une étude pour réfléchir à la création sur le territoire de l'ACTEP d'une, deux ou trois intercommunalités, nous sommes plutôt sur une intercommunalité potentielle qui serait cohérente avec le contrat de développement territorial à savoir Nogent, Le Perreux, Fontenay, Rosny, Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance. Nous sommes six dans ce contrat de développement territorial. Des discussions sont en cours dans le cadre de l'ACTEP pour que l'intercommunalité potentielle s'élargisse, au-delà du CDT, à Vincennes, Saint-Mandé, voire à Bry. Nous sommes conscients qu'il vaut mieux délibérer pour rester en l'état jusqu'au moment où la nouvelle intercommunalité sera créée et ce, pas avant 2015, pour faire en sorte que l'on ne modifie pas trop la répartition des sièges. Vous avez vu dans le rapport qu'en ce qui concerne 64 ou 65.000 habitants, nous devrions être 40, ce qui est énorme. Il y a des tranches : en dessous de 50.000, au-dessus de 50.000, etc. La demande qui nous est faite aujourd'hui, pour garder la physionomie de la communauté d'agglomérations en attendant son élargissement, c'est que l'on reconduise le dispositif existant. Voilà la question qui vous est posée.

**M. ARAZI.**- Je n'ai entendu aucun argument probant pour justifier votre choix et votre demande de limiter à 18 membres au lieu de 40 le nombre de conseillers communautaires. Pour ma part, je souhaite faire constater aux élus présents que nous seront 39 pour administrer une collectivité de 32.000 habitants et seulement 18 pour près du double dans la communauté d'agglomération, telle qu'elle est aujourd'hui. Par ailleurs, les élus...

**M. le Maire.**- Vous préféreriez que les deux conseils soient à la communauté d'agglomération ?

**M. ARAZI.**- C'est un constat. C'est une proposition qui est faite pour passer à 40. Cela ne paraît pas choquant. Vous pouvez peut-être trouver un moyen-terme entre 18 et 40. Par ailleurs, vous

évoquez les élus d'opposition. Ils sont totalement sous-représentés. D'ailleurs, on voit bien la part que vous donnez aujourd'hui dans l'action aux élus d'opposition. Pour toutes ces raisons, je voterai contre cette décision qui, pour moi, a des considérations déjà pré électorales que vous ne dites pas.

**M. le Maire.**- Puis-je vous poser une question ? Vous avez été conseillé communautaire. Vous vous rappelez ?

**M. ARAZI.**- Je me souviens très bien. Vous m'avez d'ailleurs enlevé cette responsabilité.

**M. le Maire.**- Depuis, nous travaillons "vachement" de façon efficace !

**M. ARAZI.**- C'est sûr. De toute façon, quand on ne fait pas ce que vous voulez, c'est sûr.

**M. le Maire.**- Je voulais vous poser une question. Savez-vous combien il y a d'agents, des administratifs pour gérer la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne actuelle ?

**M. ARAZI.**- Oui, beaucoup moins. On est à 600 pour la Ville. On est aux alentours de 40.

**M. le Maire.**- Il y en a 22. Nous n'allons pas mettre 40 élus en face de 22 agents. Je trouve que ce serait d'une indécence totale.

**M. ARAZI.**- Sauf que, ce que vous ne dites pas et ce qui est quand même bien prévu dans l'évolution des communautés d'agglomération, c'est l'augmentation justement des délégations que l'on va donner pour ces communautés d'agglomération.

**M. le Maire.**- On le fera le jour où nous étendrons la communauté d'agglomération.

**M. ARAZI.**- On est en train de se projeter finalement à travers la décision que vous prenez.

**M. le Maire.**- Non, pas du tout. Je viens de dire exactement le contraire. Je viens de dire que ce serait un dispositif qui serait transitoire en attendant la création d'une communauté d'agglomération plus importante.

**M. ARAZI.-** Cela va voir un effet très direct. Vous savez très bien que, dans le nouveau mode d'élection puisque vous voulez que l'on soit précis, soyons précis, dans le nouveau mode d'élection il y aura la nécessité de fléchage des conseillers communautaires. C'est uniquement dans cette approche que vous décidez de prendre cette décision, parce qu'elle vous arrange en termes électoralistes.

**M. le Maire.-** En quoi ? Chaque liste qui se présentera aux élections municipales fléchera 9 conseillers potentiels.

**M. ARAZI.-** Oui, c'est votre choix. Mais ce n'est pas celui d'éventuels candidats aux municipales.

**M. le Maire.-** Ce dispositif est beaucoup moins intéressant pour les listes qui ne sont pas arrivées en tête, en particulier, celles qui sont potentiellement dans l'opposition, parce que la répartition ne sera pas aussi bonne entre élus de la majorité et élus de l'opposition. Nous sommes à neuf et nous attribuons deux sièges à l'opposition. Il restera sept sièges pour la majorité. Et dans les calculs que nous avons faits, dans certains cas suivant le résultat de l'élection, cela pourrait conduire à une personne, une seule personne de l'opposition. C'est tout.

**M. ARAZI.-** Excusez-moi mais je ne crois pas que Mme DEBAECKER soit dans l'opposition. Peut-être l'a-t-elle été un jour.

**Mme HESLOUIN.-** (*hors micro*) Elle n'est pas là.

**M. ARAZI.-** Excusez-moi d'intervenir, elle n'est pas là. Mais franchement, quand j'entends cela... Non, Monsieur le Maire, ne nous faites pas croire que vous avez envie d'avoir une opposition qui, comme on le fait ici en Conseil municipal, soit capable de vous apporter un certain nombre de contradictions. On a compris vous n'en vouliez pas. D'ailleurs, vous l'avez clairement fait comprendre.

**M. le Maire.-** Ne me prêtez pas des intentions.

**Mme HESLOUIN.-** (*hors micro*) Ne faites pas de procès d'intention.

**Mme RENOUIL.-** Je voulais juste dire que 40 élus à la communauté d'agglomération, cela augmenterait beaucoup le budget. Je suis contre. Je suis pour rester à 18.

**M. GILLES.**- Moi, j'ai l'inquiétude inverse de celle de M. ARAZI. De toute façon on a vocation à se regrouper avec d'autres. Si on passe à six ou neuf communes, si l'on est à neuf fois neuf, cela va être l'armée mexicaine. Je ne parle même pas du budget mais en termes de fonctionnement. N'y a-t-il pas possibilité de réduire et d'en mettre encore moins ? Franchement, déjà 39 dans un Conseil municipal, on voit ce que cela donne. Un Conseil municipal à 10 suffirait largement. Et une communauté d'agglomération, il n'y a aucune raison que l'on se retrouve avec 80 personnes autour de la table.

**Mme MÜNZER.**- Je suis d'accord.

**Mme DELANNET.**- Moi aussi.

**M. le Maire.**- Si vous êtes d'accord avec M. GILLES, je ne peux être que d'accord ! Ce que l'on me soufflait à l'oreille, c'est que, de toute façon, quand le préfet aura arrêté le périmètre de la future communauté d'agglomération et ce pas avant fin 2015 puisque dans la loi, maintenant, le processus a été reporté, et encore on va attendre le résultat des débats à l'Assemblée nationale parce que l'intercommunalité est en discussion quant à son avenir en petite couronne. Et ce, en fonction de la future gouvernance qui sera proposée au niveau de la future métropole. Certains projets alternatifs développent une stratégie qui pourrait être celle d'une métropole composée de Paris et des intercommunalités. D'autres disent non, de Paris et des communes et on supprime les intercommunalités dans la petite couronne. Il y a un certain nombre de discussions en cours. Mais, le préfet dans le dispositif actuel, doit arrêter le périmètre avant fin 2015. Dès l'instant où le préfet aura arrêté ce périmètre, nous aurons, dans le cadre de discussions bilatérales, à aborder le nombre de conseillers communautaires pour l'ensemble. On ne part pas de cela, on remet toutes les pendules à zéro et on définit le nombre de conseillers communautaires. C'est tout. Cela se fera de façon différente. On ne va pas s'appuyer sur celle qui existe aujourd'hui.

**M. GILLES.**- Sauf que si l'on désigne, suite aux élections de 2014, neuf représentants de Nogent et que l'on passe à trois ou quatre, cela va être plus compliqué à gérer que si, déjà au départ, on en a moins dans la communauté d'agglomération. Plus on en aura et plus le débat va être compliqué, avec des rancœurs à gérer dans chacune des villes.

**M. le Maire.**- La règle est que l'on ne remet pas en cause une élection. Cela vous a été dit tout à l'heure, les conseillers communautaires seront fléchés. Ce sont les conseillers communautaires élus qui passeront dans une intercommunalité plus grande, sauf à faire une élection. Tel que c'est actuellement, les conseillers communautaires élus à l'occasion de ce dispositif, resteraient communautaires puisqu'ils sont fléchés lors de l'élection municipale. Ce n'est plus une désignation par le Conseil. C'est une désignation par les électeurs. Et cela, on ne peut pas revenir dessus, sauf à refaire des élections sur l'ensemble des futures villes membres de cette intercommunalité. Pour l'instant, la seule chose que je peux dire, c'est que ce dispositif ne durera que le temps de la mise en place d'une autre intercommunalité. Ceux qui sont déjà conseillers communautaires, resteront conseillers communautaires. On verra alors si le nombre de conseillers communautaires est fonction du nombre d'habitants, ou si l'on doit changer leur nombre pour les autres, en fonction de ceux qui y sont déjà. Ou alors le préfet, pour l'instant on m'a dit que l'on ne remettrait pas en cause les élections à la communauté d'agglomération, qui se dérouleront en 2014, pour la bonne raison que l'on ne peut pas revenir sur cette élection. Les autres villes au pire s'aligneront sur nous si elles ont le même nombre d'habitants. Il y a des villes dont je vous ai parlé, qui ont 14 000 habitants, d'autre 23 ou 24 000, d'autre 40 000, donc supérieurs à chacune de nos villes mais inférieurs aux 60 000 ou 63 000 habitants de la communauté d'agglomération. Cela ne sera pas automatiquement six fois neuf, ce n'est pas possible. De toute façon, je vais vous rassurer, le conseil de Paris aujourd'hui est à 180 conseillers de Paris. Personne ne se plaint du fonctionnement du conseil de Paris.

**M. GILLES.**- Mais il y en a dix qui travaillent sur les 180.

**M. le Maire.**- Cela veut dire que M. ARAZI a de la chance d'être ici. A Paris, il ne pourrait pas travailler.

**M. ARAZI.**- Entre 9 et 40, il y a peut-être un moyen terme. Vous l'avez compris, j'entends ce que dit M. GILLES...

**M. le Maire.**- Je mets aux voix ce soir, Monsieur ARAZI, cette délibération parce que nous nous sommes mis d'accord avec Le Perreux. Je ne peux pas modifier cette délibération. Vous votez contre ou pour mais vous votez.

**M. ARAZI.**- J'entends bien. J'ai dit que je votais contre. Je reste sur ma position.

**M. le Maire.**- C'est fait.

**M. ARAZI.**- De fait, c'était pour donner un peu plus de place à l'opposition.

**M. le Maire.**- Très bien.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Je vous remercie. On transmettra cela à la communauté d'agglomération.

**13/102 - Convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et la Préfecture du Val-de-Marne**

*(M. le Maire présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Actuellement, je dois avouer que les collectivités ne sont pas chargées de faire cette vérification. Il fallait que nous acceptions cette convention tripartite commune, le préfet et l'OFII pour que nous puissions vérifier. Pour être franc avec vous, il y a pas mal de regroupements familiaux qui passent au travers des mailles du filet et surtout des contrôles qui devraient être faits, parce qu'ils sont obligatoires. Ils ne sont pas faits de façon systématique.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Merci.

**13/103 - Présentation du rapport d'activité du syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne Infocom 94, au titre de l'exercice 2012**

*(M. IPPOLITO présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Merci.

**M. ARAZI.**- Je suis allé regarder justement le site. J'ai regardé un peu les documents. Je ne vois pas exactement quelles prestations nous avons nous au sein d'Infocom. J'ai vu qu'ils faisaient énormément de prestations. On n'a aucun détail sur la prestation qui est faite et le montant de cette prestation. Pouvez-vous me dire deux mots ? La liste est impressionnante de toutes les... gestions, etc. Peut-on avoir un détail ? En tout cas que l'on puisse me faire passer le détail hors Conseil.

**M. IPPOLITO.**- Je propose que l'on vous envoie le détail. Il y a beaucoup d'outils en fait. Tous les outils internes à la mairie, en termes de gestion, on les fait en partie par le biais d'Infocom. Je vous propose que l'on vous envoie le détail des outils ainsi que le prix.

**M. le Maire.**- Dans le rapport, je pense que l'on doit avoir... De toute façon, dans le budget vous avez forcément l'information selon laquelle nous réglons des prestations d'Infocom au montant de 250 000 euros par an. Le rapport d'activité qui vous est adressé, stipule un certain nombre de prestations qui sont réalisées pour le compte de la Ville. Par exemple, nous avons la présentation générale de nos budgets, l'Etat civil, les élections. Je veux dire par là que c'est une aide. Nous nous sommes mis ensemble, à plusieurs communes, pour mutualiser ce type de dépenses, par exemple, la répartition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je peux vous faire une liste. Vous l'avez de toute façon dans le sommaire. Et tout ce qui est là, ce sont des prestations qui sont faites par Infocom en direction de la collectivité.

**M. IPPOLITO.**- On pourra donner le détail de ce que prend la Commune. Il y a plein d'outils que l'on n'utilise pas. Dans le rapport, il y a l'exhaustivité des outils et des prestations Infocom. On n'a pas obligatoirement dans ce rapport précisément ce que nous utilisons à Nogent, sachant que l'on n'utilise pas tout.

**M. le Maire.**- On va vous les détailler de nouveau. Mais normalement, au moment du budget, on a le détail de la prestation d'Infocom pour la Ville de Nogent. On va vous les redonner.

**M. ARAZI.**- Merci.

**M. le Maire.**- C'est un dont acte.

**13/104 - Approbation du rapport annuel du délégué pour la gestion et l'exploitation du centre nautique**

*(M. RASQUIN présente la délibération)*

**M. ARAZI.**- Sur ce point, comme je vous l'ai dit en commission des finances, j'ai été surpris. Je ne sais pas, je ne crois pas que cela ait été modifié. J'avais remarqué, on avait évoqué en Conseil municipal un certain nombre de dysfonctionnements justement qui auraient nécessité une prise en compte, en tout cas que l'information ait été plus claire dans le rapport qui est donné. J'ai constaté que le rapport n'avait pas été changé. C'est un rapport qui nous dit tout va bien. La Ville a pu constater que tout n'allait pas bien. Je ne rentrerai pas dans les détails. Moi, ce rapport, je le considère pas tout à fait conforme à la réalité du fonctionnement.

**M. le Maire.**- Le document qui vous est présenté est un document qui rappelle l'activité, les conséquences au plan financier, les horaires, le fonctionnement vis-à-vis des scolaires, les abonnements, les animations qui sont créées, etc. Les questions que vous avez posées, relevaient de la gestion, du type DRH...

**M. ARAZI.**- C'est la page 831. Je l'ai sous les yeux. Les doléances, vous avez une page spécifique qui correspond à la page 831. Doléances : les seules remarques récurrentes de notre clientèle concernent le stationnement payant et les températures élevées dans les salles.

**M. le Maire.**- Pour la clientèle.

**M. ARAZI.**- On pourrait évoquer, on ne va pas le faire ce serait long, des doléances bien plus larges que celles qui sont évoquées. Je vous avais fait part de cette remarque. Elle n'a pas été modifiée. Pour moi, ce rapport n'est pas...

**M. le Maire.**- Ce n'est pas à nous de le modifier. C'est le rapport du délégué.

**M. ARAZI.**- On peut très bien aussi considérer en Conseil municipal...

**M. le Maire.**- Vous pouvez faire une remarque à l'occasion de votre vote.

**M. ARAZI.**- C'est ce que je fais.

**M. le Maire.**- Vous nous dites qu'ils ne disent pas tout. Mais vous ne nous dites pas ce que vous voudriez qu'ils disent. Ce que vous dites ce n'est pas suffisant.

**M. ARAZI.**- Je veux bien. On peut revenir sur au moins deux choses. Je vous avais évoqué la question, d'ailleurs vous l'aviez constaté vous-même, d'une certaine vétusté des équipements de la salle. A ce titre...

**M. le Maire.**- De quelle salle ?

**M. ARAZI.**- On parle de Nogent Tonic.

**M. le Maire.**- Ah, Nogent Tonic. C'est autre chose.

**M. ARAZI.**- On avait évoqué cette question. Et les conséquences aussi mais il n'y a pas eu de suite, la personne qui avait mis en place ces discussions au sein de Nogent Tonic a été renvoyée dans des conditions on ne peut plus contestables. Tous ces éléments, dont acte, je tiens à le rappeler.

**M. le Maire.**- Les remarques que cette personne faisait, après enquête, étaient plus que contestables aussi. C'est tout. C'est une gestion de personnel. S'il vous plaît, si nous faisons une délégation de service public, nous n'avons pas à gérer le personnel de cette société en lieu et place.

**M. ARAZI.**- C'était un adhérent.

**M. le Maire.**- Nous pouvons faire des remarques.

**M. ARAZI.**- C'était un Nogentais adhérent. Ce n'était pas du tout un personnel de la Ville. C'est un Nogentais qui s'est retrouvé quasiment du jour au lendemain "viré" parce qu'il avait effectivement constaté un certain nombre de...

**M. le Maire.**- On pourrait vous expliquer tranquillement pourquoi il a été "viré". Il y a des comportements qui, parfois, sont à la limite des possibilités d'accepter ce type de clientèle. C'est leur problème. Pour nous, il n'y a pas eu de critique de la part de quiconque vis-à-vis du fonctionnement de Nogent Tonic qui est en train de

remettre au goût du jour un certain nombre de ses équipements. Nous notons votre remarque. Point.

C'est un dont acte. Je vous remercie. S'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Merci.

### **13/105 - Approbation du rapport annuel du délégataire pour la gestion et l'exploitation du Port de Plaisance**

*(M. PASTERNAK présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Nous avons détaillé bien sûr tout cela lors de la commission des finances. Y a-t-il des questions ?

**M. ARAZI.**- J'ai trois remarques qui me semblent importantes.

**M. le Maire.**- Je vais finir par rêver de vous !

**M. ARAZI.**- Je suis désolé mais vous mettez un grand nombre de rapports et documents...

**M. le Maire.**- Il n'y a pas un rapport où vous ne posiez pas une question, dont la réponse est déjà dans le document qui vous est transmis.

**M. ARAZI.**- Je ne pense pas que les remarques que je vais vous faire, sont dans le document.

Trois remarques importantes. Donc, l'alignement, on parle à un moment donné dans le rapport d'alignement des tarifs sur les ports d'Ile-de-France. Or, je tiens à signaler que les tarifs de Joinville restent très inférieurs à ceux pratiqués par la Ville...

**M. le Maire.**- Vous êtes allé à Joinville ?

**M. ARAZI.**- ... par Fayolle et même constat avec les tarifs de Neuilly-sur-Marne.

**M. le Maire.**- Je ne veut pas être méchant avec Joinville, mais vous comparez le Port de Joinville et le Port de Nogent.

**M. ARAZI.**- Je vous l'accorde. Il est vrai que le niveau des prestations est inférieur. En contrepartie...

**M. le Maire.-** Comme quoi, il y a...

**M. ARAZI.-** Si on me laissait finir. Sauf que l'on n'arrête pas d'augmenter. Vous avez noté aussi dans le rapport qu'il y avait encore une prévision d'augmentation des tarifs.

Ma deuxième remarque concerne les montants affichés pour certains travaux qui sont excessifs par rapport aux travaux réalisés sur le site. Je cite deux exemples. Les travaux sur les pontons et les aménagements des îlots.

Ma troisième remarque, c'est toujours connexe, on fait un questionnaire de satisfaction. C'est intéressant parce que l'on se rend compte que des gens ont répondu. Mais quand on cherche à savoir qui a reçu ce questionnaire de satisfaction parmi les gens qui, éventuellement, pourraient avoir un avis contraire, comme par hasard ils n'ont pas reçu ce questionnaire. Je veux que ce soit...

**M. le Maire.-** Vous connaissez l'ensemble de ceux qui fréquentent le Port ? Y compris les bateaux qui viennent s'y arrêter deux ou trois jours, qui sont de passage ?

**M. ARAZI.-** Nous avons la chance dans cette Ville d'avoir des associations très actives.

**M. le Maire.-** Vous avez beaucoup de temps. Vous êtes très disponible.

**M. ARAZI.-** Je suis assez content qu'un certain nombre de Nogentais, à partir des documents que vous nous donnez, prennent le temps de les regarder et de me donner un avis. Là, vous avez l'avis de gens qui utilisent le Port et qui sont des gens sérieux. Vous prenez... Je souhaite que l'on prenne en compte ces remarques.

**M. le Maire.-** Nous avons noté vos remarques.

Vous auriez dû quand même noter qu'il y a plus de 236 bateaux qui ont été accueillis en 2012 et puis le nombre total de nuitées enregistrées sur le site est de 36.613. C'est un Port de plaisance qui fonctionne de façon importante. Il est presque à la hauteur du Port de l'Arsenal à Paris. C'est pour cela que le petit Port sympathique de Joinville pourrait s'associer avec nous d'ailleurs. Je leur ai proposé de faire un ensemble avec Nogent. Il n'a pas la même vocation que le nôtre.

Dont acte, là aussi compte tenu des remarques qui ont été faites.

**13/106 - Convention de répartition des frais engagés pour l'action contentieuse contre le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes**

**M. le Maire.**- Nous arrivons à la fin. Seulement, j'ai deux choses à vous demander. La première concernant le rapport 106, est de vous présenter la convention de répartition des frais engagés pour l'action contentieuse contre le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes. Vous savez que nous avons créé une structure de concertation entre toutes les villes limitrophes du bois de Vincennes. Dans le cadre de cette action commune, nous avons désigné un seul avocat pour représenter les intérêts communs des parties requérantes. La délibération qui vous est proposée, est destinée à faire en sorte que la ville de Nogent prenne sa part des dépenses d'avocat qui ont été engagées sur ce projet. Par conséquent notre part représente, à part égale, 6 000 euros si vous en êtes d'accord.

**M. GILLES.**- Ce sont 6 000 euros uniquement pour la Commune ou c'est pour l'ensemble.

**M. le Maire.**- Pour les sept.

**M. GILLES.**- D'accord.

**M. le Maire.**- L'avocat que l'on a pris en commun, coûte environ 6 000 euros. Nous en prenons notre part dans le cadre de cette délibération. La convention est destinée à répartir les charges.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**M. le Maire.**- J'ai quelque chose à vous demander. Tout à l'heure, dans la précipitation, deux rapports ne sont pas passés. Cela a gêné d'ailleurs M. ARAZI. Nous avons mis aux voix le compte administratif mais pas le compte de gestion pour les deux budgets : le compte de gestion pour le budget général et le compte de gestion pour le budget annexe des parkings. Je vais vous demander de confirmer vos votes.

*(Il est procédé aux votes)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Je vous remercie.

**13/107 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ?

**M. ARAZI.**- Mme MÜNZER, dans son introduction, évoquait les deux décisions 13/174 et 13/177 concernant les prestations d'un groupe de musique : l'un pour 4 757 euros et l'autre, pour 4 989 qui sont confiés à la même structure, qui s'appelle le Studio de la Vallée et qui se situe dans le département 66. La question que je me pose : n'a-t-on pas à faire un appel d'offres sur ce type de prestation ? Et ma question est d'autant plus... mon ressenti est que, comme on cherche à être en-dessous du seuil des 5 000 euros, très approximativement en dessous des 5 000 euros, la question que je pose : ne devrait-on pas avoir un appel d'offres ?

**M. le Maire.**- Quel est le numéro de la décision ?

**M. ARAZI.**- 13/174 et 13/177.

**Mme MUNZER.**- On est en dessous des montants.

**M. le Maire.**- Pourquoi 5 000 euros ?

**M. ARAZI.**- Vous êtes à 4 989. Vous auriez pu mettre 4.999. Cela aurait fait comme dans la grande distribution. Il y a quand même un certain nombre de groupes, on peut l'imaginer, en Ile-de-France, qui seraient ravis de jouer. On prend le même. Il n'y a pas d'appel d'offres. Et on a des montants de prestations...

**M. le Maire.**- Quand vous choisissez un orchestre ou un artiste, un sculpteur, ou une pièce de théâtre, vous faites un appel d'offres pour prendre le meilleur ? C'est cela ? Alors que c'est celui-là que vous avez décidé de choisir ?

**M. ARAZI.**- On pourrait.

**M. le Maire.**- Vous n'êtes pas au courant du dispositif qui permet justement, dans domaine, de choisir un artiste ?

**M. ARAZI.-** Oui mais là, vous prenez deux fois le même.

**Mme MÜNZER.-** Ce sont deux choses différentes. Ce n'est pas pour la même manifestation.

**M. ARAZI.-** C'est effectivement la même structure, au même endroit.

**Mme MÜNZER.-** Qu'est-ce qui vous pose un problème Monsieur ARAZI ? Excusez-moi, je ne comprends pas.

**M. ARAZI.-** Ce qui me pose un problème, c'est que ce que je souhaite...

**M. le Maire.-** D'abord, êtes-vous venu entendre l'orchestre ?

**M. ARAZI.-** Je suis venu. Je suis resté une heure et demie. Je ne l'ai pas entendu. A priori, il a dû passer très tard parce que... Je suis passé, j'étais là jusqu'à 10 h 30. Je ne sais pas à quelle heure il est passé mais je ne l'ai pas entendu.

**Mme MÜNZER.-** Je vais juste vous répondre. Légalement, on est en-dessous des seuils. Déjà, votre question... voilà, c'est juste, c'est la réponse pragmatique. Sur le fond des choses, ce qui m'intéresse, c'est que l'on ait des orchestres qui plaisent aux Nogentais et que l'on ait des orchestres de qualité. Il se trouve que je n'ai eu que des remontées positives de cet orchestre. Vous, puisque vous y avez assisté une heure et demie, même si vous n'y aviez assisté que trente minutes, je vous poserais quand même la question, avez-vous trouvé cette prestation agréable, sympathique, bonne, pas bonne ? Dites-moi. Je n'ai entendu que des choses positives. Les gens sont ravis de les revoir le 13 juillet dans une autre formation en plus.

**M. le Maire.-** Ce que je ne comprends pas quand même, c'est que la décision 13/173, l'association est domiciliée 7 résidences des Iles aux Perreux.

**Mme MUNZER.-** C'était pour Toine. C'est un artiste du Perreux, de Nogent / le Perreux.

**M. le Maire.**- L'autre, qui est de 4 700, etc., est situé 9 avenue Ferdinand de Lesseps à Canet en Roussillon. Quel lien y a-t-il entre les deux ?

**Mme MÜNZER.**- C'est la décision 13/174 et la décision 13/177.

**M. ARAZI.**- Cela me permet de vous dire...

**Mme MÜNZER.**- Monsieur ARAZI, j'ai répondu à M. le Maire.

**M. le Maire.**- Ce ne sont pas les mêmes artistes ?

**M. ARAZI.**- Non, là...

**Mme MÜNZER.**- Il faut que je vous réponde, Monsieur ARAZI. J'ai compris ce que vous étiez en train de dire. Toine, c'est une association amateur du Perreux et de Nogent. Ils sont aidés par le Pocket Théâtre. Ils sont aidés par Le Perreux, etc. C'était dans le cadre d'un "truc" amateur de première partie. C'est Avo live. C'est de l'associatif local. En revanche, pour les passations sur les deux prestations dont vous parlez, à savoir la 174, pour la fête de la musique et la 177, pour le 13 juillet, le bal du 14 juillet, c'est la même structure. Ce ne sont pas les mêmes formations et c'est pour deux événements. Légalement, nous avons le droit. Si maintenant vous trouviez que le concert n'était pas bon...

Laissez-moi finir s'il vous plaît.

Si maintenant vous trouviez que le concert n'était pas bon, je serais ravie de l'entendre. Il se trouve que je n'ai eu que des remontées très positives sur cette formation. Si jamais les gens se plaignent, je serais la première à prendre acte et à changer l'année prochaine. Il n'y a aucun problème.

**M. ARAZI.**- La question n'est pas là. On devrait faire des appels d'offres parce que...

**Mme MÜNZER.**- On fait des appels d'offres quand c'est nécessaire et quand, légalement, on doit faire des appels d'offres. On ne fait pas des appels d'offres pour se faire plaisir.

**M. ARAZI.**- A ce titre, vous contournez le mode de règlement...

**Mme MÜNZER.**- Je contourne tout ce que vous voulez mais là, j'aimerais aller ce soir dormir Monsieur ARAZI.

**M. ARAZI.**- Je vous dis que vous le contournez.

**Mme MÜNZER.**- Je contourne tout !

**M. ARAZI.**- Oui, vous contournez. Je vois que vous démarrez très tôt dans des pratiques qui, à mon avis, mériteraient d'être modifiées.

**Mme MÜNZER.**- Et vous, vous tournez !

**M. le Maire.**- Je ne sais pas quelle heure il est, mais vous n'avez pas le droit de dire ce que vous venez de dire. S'il vous plaît, retirez ce que vous venez de dire.

**M. ARAZI.**- Je dis ce que j'ai à dire.

**M. le Maire.**- Monsieur, retirez ce que vous venez de dire, parce que ce que vous venez de dire est une atteinte directe à la probité de Mme MÜNZER. Et cela, Monsieur, vous ne pouvez pas le faire.

**M. ARAZI.**- Vous voulez aussi m'attaquer en diffamation ?

**M. le Maire.**- Vous ne pouvez pas le faire, Monsieur.

**M. ARAZI.**- Vous attaquez tout le monde en diffamation. Je vous en prie.

**M. le Maire.**- Pour l'instant, je vous demande...

**M. ARAZI.**- Si vous cherchez à m'attaquer, faites-le.

**M. le Maire.**- Je ne souhaite pas vous attaquer en diffamation. Je vous demande de retirer votre parole.

**M. ARAZI.**- Non, je ne retire strictement rien. Je considère...

**M. le Maire.**- Bien, d'accord. Alors, vous vous taisez et on n'a pas à discuter avec des gens comme vous.

Ce que je peux vous dire en revanche...

**M. ARAZI.-** Attendez, vous parlez à un élu de la République.

**M. le Maire.-** Ah bon ! C'est que l'on n'affirme pas ce que l'on ne sait pas. Quand on ne sait rien, on se tait. En ce qui concerne ce type de prestations, nous ne sommes pas tenus de faire un appel d'offres, une mise en concurrence dans une enveloppe particulière. Il se trouve que cet orchestre a été non pas accepté, mais bien apprécié, par les Nogentais mais par l'ensemble des gens qui sont venus de l'extérieur du département. A titre de précision, le Studio de la Vallée est la société de l'agent qui suit des artistes différents, ce qui facilite le règlement des missions. Les deux orchestres étaient différents avec un chanteur identique.

**M. ARAZI.-** La question n'est pas là.

**M. le Maire.-** Cet orchestre, comme vous aimez tout à fait vous balader lorsqu'il y a des événements, baladez-vous le 13 juillet au soir, vous verrez la qualité de cet orchestre. C'est pour cela que nous l'avons choisi à nouveau pour le 13 juillet au soir.

**Mme MÜNZER.-** On n'a jamais eu autant de monde pour la fête de la musique.

**M. le Maire.-** C'est ainsi.

**M. ARAZI.-** Je vous confirmais bien que s'ils avaient fait une seule même prestation, on aurait dû faire un appel d'offres.

**M. le Maire.-** Non, Monsieur. Ce sont deux événements totalement différents.

**Mme MÜNZER.-** Ce sont deux événements séparés.

**M. le Maire.-** Mais pour vous expliquer, il faudra un Conseil municipal complet. On ne va pas y passer la soirée. C'est ainsi.

**M. DAVID.-** De toute façon...

**M. le Maire.-** Y a-t-il d'autres remarques sur les décisions du Maire ?

**M. DAVID.-** C'est un total de 20 000 euros, sur le hors taxes.

**M. le Maire.**- Le total, oui. N'importe quoi, mais c'est ainsi. Vous êtes content de vous Monsieur ARAZI ?

**M. DAVID.**- Ce qui est lamentable, c'est de prendre la parole et de dire des inepties.

**M. le Maire.**- C'est plus facile, Monsieur ARAZI, d'être contre que d'être pour. Je vous en donne acte. C'est très facile.

Bonne soirée. Non, j'ai terminé. La séance est levée.

**M. ARAZI.**- J'ai des questions orales.

**M. le Maire.**- La séance est levée.

\*\*\*\*

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45**

**Jacques J.P. MARTIN**  
**Maire de Nogent-sur-Marne**  
**Conseiller Général du Val-de-Marne**  
**Président de la Communauté d'Agglomération**  
**de la Vallée de la Marne**